

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

### Délibération n° 2019-140- DC

Date d'affichage :

Le 20 novembre 2019

Effectif statutaire : 93  
Membres en exercice : 93  
Quorum : 47  
Présents : 58  
Excusé(s) : 18  
Dont représenté(s) : 12  
Absent(s) : 17  
Nombre de votants : 70

-----  
Secrétaires de séance :

*Madame Sylvie BEILLARD,  
conseillère de la commune de  
Vernoil-le-Fourrier et Monsieur  
Patrice VERITÉ, conseiller de la  
commune de Fontevraud-  
l'Abbaye*

Le quatorze novembre deux mille dix neuf à 17 heures 00, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis Amphithéâtre du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie, square Balzac à Saumur, sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Président, le sept novembre deux mille dix neuf.

#### **Présents : (58)**

Jean-Michel MARCHAND, Isabelle DEVAUX, Michel PATTEE, Lionel FLEUTRY, Jérôme HARRAULT, Arnel FROGER, Jean-Yves FULNEAU, Christian RUAULT, Anatole MICHEAUD, Eric MOUSSERION, Guy BERTIN, Rodolphe MIRANDE, Sophie SARAMITO, Sylvie BEILLARD, Sophie TUBIANA, Jacky BOUCHENOIRE, Béatrice BERTRAND, Patrice VERITE, Denis SAULEAU, Jean-Marie POIRON, Patrick ALOPE, Sophie ANGUENOT, Jean-Pierre ANTOINE, Françoise AUVINET, Gilles BARDIN, Noël BAUDOUIN, Alain BOISSONNOT, Yves BOUCHER, Patrick CONDEMIN, Françoise DAMAS, Diane de LUZE, Pierre-Yves DELAMARE, Laurence DELAUNAY, Béatrice GUILLON, Véronique HENRY, Alain JOBARD, Benoît LAMY, Géraldine LE COZ, Daniëlle LEGUAY, Astrid LELIEVRE, Nathalie MORON, Patrice MOUCHARD, André NIORT, Laurent NIVELLE, Alain PASSEDDROIT, Patrice PEGE, Nicole PEHU, Gérard PERSIN, Grégory PIERRE, Bruno PROD'HOMME, Didier ROUSSEAU, Marie SEYEUX, Dominique SIBILEAU, Françoise SILVESTRE DE SACY, Jean-Marcel SUPLOT, Jacqueline TARDIVEL, Eric TOURON.

#### **Dont suppléé(s) remplacé(s) :**

Isabelle TAILLECOURS par Marie-Claude FOUCHARD

#### **Excusés : (18)**

Jackie GOULET, Jean-Luc LHEMANNE, Marc BONNIN, Michel APCHIN, Claudia CHARTIER, Bruno CHEPTOU, Charles-Henri JAMIN, Sylviane LE COQ, Eric LEFIEVRE, Alain LEFORT, Jack LOYEAU, Frédéric MORTIER, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Caroline RABAULT, Gabriel TAILLEE, Sylvie TAUGOURDEAU

#### **Dont excusés ayant donné pouvoir : (12)**

Jackie GOULET à Jean-Michel MARCHAND, Jean-Luc LHEMANNE à Bruno PROD'HOMME, Marc BONNIN à Lionel FLEUTRY, Claudia CHARTIER à Jean-Marie POIRON, Bruno CHEPTOU à Patrick ALOPE, Charles-Henri JAMIN à Diane de LUZE, Alain LEFORT à Nathalie MORON, Marc-Antoine NERON à Rodolphe MIRANDE, Yann PILVEN Le SEVELLEC à Marie SEYEUX, Caroline RABAULT à Sophie ANGUENOT, Gabriel TAILLEE à Patrice MOUCHARD, Sylvie TAUGOURDEAU à Véronique HENRY.

#### **Absents : (17)**

Daniëlle ADAM, Fabrice ANGER, Bernard BOUTIN, Jeannick CANTIN, Christophe CARDET, Fabrice DUFOUR, Marie-Luce DURAND, Gilles GOUZIL, Didier GUILLAUME, Renaud HOUTIN, Marie-France LE NEILLON, Lydia L'HERROUX, Eric MIGNOT, Nicolas OGEREAU, Michel SIRE, Florian STEPHAN, Gilles TALLUAU

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Son contenu a été affiné par un décret de juin 2016. Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 par son article 13, impose aux collectivités à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs et de prévoir une projection de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement, en lien avec l'objectif national de limitation de la hausse de la dépense publique locale.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit notamment présenter les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels).

Le rapport contient également les perspectives liées à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Par ailleurs, le rapport doit permettre de connaître l'évolution de l'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Même si toutes les collectivités ne sont pas concernées par la signature d'un contrat avec le préfet, et même si aucune sanction financière " individuelle " n'est prévue pour elles, elles seront néanmoins tenues de présenter leur rapport de telle sorte à démontrer qu'elles intègrent ces objectifs nationaux dans leur propre budget.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret (voir également circulaire du 30 novembre 2015). Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

## 1.1. Perspectives de l'économie mondiale 2020 : ralentissement de la croissance

La période actuelle est marquée par le ralentissement de la croissance et les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et par la nécessité d'assurer la transition de l'économie mondiale vers un modèle peu émetteur en gaz à effet de serre.

La croissance mondiale ne devrait pas ainsi dépasser 3 % en 2019. Parmi les raisons invoquées par le FMI : les incertitudes liées au Brexit et les tensions commerciales entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète, la Chine et les États-Unis, qui ont entraîné une hausse des tarifs douaniers et entamé la confiance des entreprises.

D'autres raisons plus structurelles sont mises en avant pour expliquer ce ralentissement, à savoir la faible hausse de la productivité et la démographie vieillissante dans les économies avancées. Pour 2020, le FMI anticipe une légère accélération (à 3,4 %), soutenue par les pays émergents, tandis que dans le même temps l'activité devrait être moins dynamique dans un groupe de pays comprenant le Japon, les États-Unis, l'Europe et la Chine, soit la moitié du PIB mondial.

La zone euro a davantage souffert d'une baisse de la demande extérieure et d'une diminution des stocks de ses entreprises : la hausse du PIB européen ne devrait pas dépasser 1,4 % en 2020. Le FMI a abaissé ses prévisions de croissance pour l'Allemagne et la France, deux pays qui ont souffert d'une baisse des exportations au premier semestre 2019 plus importante que prévu.

« Les pays asiatiques émergents et en voie de développement restent les moteurs de l'économie mondiale », constate le FMI, qui précise toutefois que la Chine est entrée dans une phase de « ralentissement structurel ». La première économie d'Asie devrait enregistrer une croissance de 6,1 % en 2019 et de 5,8 % l'année prochaine.

Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne prépare un ensemble de mesures pour continuer de soutenir l'économie de l'Europe. Ces mesures incluent une baisse des taux d'intérêt mais prévoient des compensations pour les effets des taux négatifs sur les banques.

### 1.2. France : une croissance maintenue en 2020

En dépit du ralentissement économique mondial (lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit), la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie.

En 2019 et 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide grâce à ses moteurs internes et aux réformes de structure (fiscalité du capital, marché du travail, attractivité) mises en œuvre par le Gouvernement. L'investissement des entreprises devrait rester dynamique dans un contexte financier toujours favorable. Il se normaliserait progressivement à horizon 2020.

La consommation des ménages bénéficiera de toutes les mesures mises en œuvre ainsi que du dynamisme de l'emploi. Elle accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat. L'inflation serait stable en 2020 à + 1,2 %. Aussi, le Gouvernement a obtenu de bons résultats sur le front économique, en particulier l'abaissement du taux de chômage (8,5% de la population active au second trimestre 2019, en diminution de 0,6 point par rapport au second trimestre 2018) dans un contexte de croissance économique dynamique.

### 1.3. La situation économique du Saumurois

Le **taux de chômage** au niveau de la zone d'emploi de Saumur s'affiche à 8.9% au deuxième trimestre 2019. Il enregistre une baisse de 0.4 point sur un an.

**L'offre d'emploi** est restée stable en Saumurois alors qu'elle a enregistré une baisse en Pays de la Loire et en Maine-et-Loire (situation au 30 juin 2019, source pôle emploi)

Près de **4 300 offres d'emploi** ont été déposées par des employeurs auprès de Pôle Emploi (cumul d'une année, situation au 30 juin 2019).

L'offre d'emploi a enregistré une légère progression de 0,2% par rapport à l'année passée (-3,7% pour le département de Maine-et-Loire, -2,5% pour la région des Pays de la Loire). **L'emploi durable** (offres d'emploi correspondant à des contrats dont la durée est supérieure à 6 mois) **a enregistré une progression significative de 10,7% sur un an** comparée aux moyennes de la région des Pays de la Loire et du département de Maine-et-Loire (3,6% pour le département de Maine-et-Loire, 1.0% pour la région des Pays de la Loire, situation au 30 juin 2019, source pôle emploi).

**L'emploi durable a proportionnellement augmenté depuis la création de la Communauté d'Agglomération.** Il est passé de 37,7% en début d'année 2017 à 44,5% fin juin 2019, soit une augmentation de 6,8 points (en %).

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, **9 817 demandeurs d'emploi** (inscrits en catégories A, B et C) sont en recherche active d'un emploi (source Pôle emploi, situation au 30/06/2019). Leur nombre a enregistré une inflexion à la baisse sur un an -0.3%).

Quant aux chômeurs longue durée, ils sont 2 047 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dont 217 sur le quartier Politique de la Ville Chemin Vert – Hauts Quartiers et 111 sur Montreuil-Bellay (chiffres du 31.12.2018) concernés par le projet Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée, porté par l'association de préfiguration déposée en Sous-Préfecture le 9 septembre 2019.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mobilise près de **40 000 emplois et 8 700 entreprises**.

Le Saumurois dispose du potentiel pour accueillir des entreprises à la pointe de la technologie et investir dans la recherche et développement. En favorisant l'implantation d'entreprises nouvelles, le Saumurois attirera de nouvelles compétences et de nouveaux profils.

Son dynamisme économique devra permettre la création d'emplois, une baisse significative du taux de chômage et une meilleure insertion professionnelle pour les personnes en difficulté.

Dans le cadre de la formation, tout au long de la vie, une adéquation sera recherchée pour adapter les cursus aux besoins des entreprises locales, et si possible en s'appuyant sur le pôle de formation mutualisé.

## 2. Tendances budgétaires

L'ensemble des informations qui suivent font référence au Projet de Loi de Finances 2020.

### 2.1. Un déficit public en baisse de plus de 20 milliards d'euros en 2020

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges qui représente un impact de 0,8 point de PIB, le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.

### 2.2. Maintien de l'engagement financier de l'État auprès des collectivités

#### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'engagement financier de l'État auprès des collectivités est maintenu dans le PLF pour 2020, qui garantit la **stabilité du montant de la DGF**, reconduit à 27 milliards d'euros depuis 2017.

Pour 2020, le Gouvernement propose d'**augmenter le poids de la péréquation dans la DGF** afin de rendre celle-ci plus équitable et d'assurer une meilleure adéquation entre la situation actuelle des collectivités et leurs attributions.

L'augmentation proposée s'élève à 220 M€ :

- les dotations de péréquation des communes sont majorées de + 180 M€ (la DSU et la DSR augmentent chacune de + 90 M€),
- la péréquation départementale progresse de + 10 M€,
- la dotation d'intercommunalité de + 30 M€.

Comme en 2018 et 2019, cette progression sera financée en intégralité par redéploiements de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Par conséquent, il convient d'appliquer un écrêtement sur la DGF forfaitaire. Cet écrêtement entraîne une diminution de la DGF pour de nombreuses collectivités.

Par ailleurs, le PLF 2020 propose de repousser la prise en compte de la redevance assainissement dans le CIF. Cette dernière rentrera dans le calcul du CIF des communautés de communes qu'à compter de 2026 (en même temps que la prise en compte de la redevance eau).

En outre, la réalisation d'un travail parlementaire visant à la réforme des différents indicateurs financiers utilisés pour l'éligibilité et le calcul des dotations de péréquation verticales et des dispositifs de péréquation horizontale est programmée pour le courant de l'année 2020.

Également, **le PLF pour 2020 ouvre des possibilités plus larges de répartition de la DGF au sein d'un EPCI**. Il est proposé la mise en place d'un mécanisme permettant aux communes, si elles sont d'accord, d'agir sur ce niveau de DGF pour leur permettre de s'accorder sur une répartition qu'elles estiment davantage en adéquation avec les caractéristiques locales, tout en prévoyant des garanties suffisantes pour chacune des communes

membres d'un même EPCI. Elle répond à la volonté de laisser les territoires organiser leurs relations de manière autonome, conformément à leurs caractéristiques et à leur projet, tout en préservant des règles de majorité garantissant l'association de chaque commune à la décision. Ce dispositif vient s'ajouter au dispositif de mise en commun de la DGF prévu par la loi RCT (article L. 5211-28-2 du CGCT).

Le recours à des critères locaux prendrait la forme d'une proposition de l'EPCI aux communes portant sur le quantum de DGF communale à mettre en commun ainsi que sur les critères choisis, dans un délai de deux mois suivant la mise en ligne de la DGF. L'ensemble des conseils municipaux disposerait ensuite d'un autre mois pour accepter cette proposition. À défaut d'accord explicite de chacun d'eux, la dérogation ne serait pas mise en œuvre.

### Les autres dotations

**Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) ne connaît pas d'évolution.**

**Stabilité**, également, pour les **dotations de soutien à l'investissement** : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal. Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV).

### 2.3. Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale

Conformément à l'engagement du Président de la République, la totalité des Français vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation. Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20% des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023 et que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

En remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Ainsi, la lisibilité pour le contribuable sera améliorée car le bloc communal percevra la totalité de cette taxe, dont il maîtrisera le taux.

Les **intercommunalités** et les départements bénéficieront d'une **part de la TVA** (sans que cela n'ait d'effet pour les contribuables). Cette recette fiscale dynamique, qui évolue au même rythme sur tout le territoire, profitera notamment aux collectivités disposant aujourd'hui des ressources les plus fragiles.

**L'État assumera la compensation intégrale des collectivités.** Afin de répondre à leurs attentes, et contrairement au dispositif prévu lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, la compensation sera assurée exclusivement par de la fiscalité, dans un compte spécifique, et non par des concours budgétaires de l'Etat.

Pour préserver les recettes locales, le Gouvernement tiendra compte **en 2020 d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 0,9 %**, correspondant au dernier indice des prix à la consommation connu, conformément à la proposition du rapporteur général de la commission des finances et de la majorité gouvernementale de l'Assemblée nationale.

Le montant du **FCVTA** est évalué à 6 Md€, soit + 351 M€ par rapport à 2019. **L'automatisation** de ce dernier est une nouvelle fois **reportée et prévue en 2021**.

**La révision des valeurs locatives devrait entrer en vigueur en 2026.** En premier lieu, il convient de mentionner que le début de la procédure est retardé d'un an. Au 1er semestre 2023, les propriétaires bailleurs doivent effectuer la déclaration sur les loyers pratiqués. Un rapport au Parlement est programmé en 2024 et une intégration prévisionnelle des bases pourrait intervenir en 2026.

Dernièrement, pour accompagner la revitalisation des commerces, les **assemblées délibérantes pourront décider des exonérations de CFE, de TFPB et de CVAE sur les zones de revitalisation des commerces en milieu rural et dans les zones de revitalisation du centre-ville.** Les dispositifs sont mis en œuvre selon la volonté des organes délibérants. La perte de recettes liée à la mise en œuvre de cette exonération est supportée par le budget des collectivités.

## 3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

### 3.1. Les perspectives financières 2020-2023

Rappelons que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 vise à réduire de 2,6 Mds€ par an le besoin de financement des collectivités, notamment en prévoyant une hausse contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+1,2% en moyenne sur la période quinquennale).

En 2020, la logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n'est pas concernée par le dispositif de contractualisation mais tient à maîtriser l'augmentation de ses charges de fonctionnement.

En effet, dans ce contexte, il nous faut élaborer un budget global de fonctionnement qui cette année encore, nécessitera la solidarité de l'ensemble des acteurs et où chacun doit contribuer au maintien de l'équilibre des comptes de la collectivité, en veillant à contraindre les augmentations liées à la prise de compétences nouvelles et à la gestion économe des fluides pour en diminuer les coûts.

La préparation du budget 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n'est pas uniquement un exercice technique, puisqu'il s'agit de traduire budgétairement la politique de la collectivité dans tous ses domaines de compétences et ainsi conforter voire développer la PPI présentée en 2017.

### **3.2. La prospective financière (chaîne d'épargne)**

La poursuite des orientations budgétaires de 2020 est impérative et rend indispensable la poursuite de l'effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par la reconduction des objectifs financiers généraux que sont :

- Un Taux d'Epargne Brute ne descendant pas au-dessous de 9 % comme objectif de gestion (il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant)
- Une Capacité de Désendettement au maximum de 8 ans
- Une augmentation des charges de fonctionnement limitée à 1,2% afin de répondre à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement demandé aux collectivités concernées par la contractualisation dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022

Ainsi, suite à une lettre de cadrage envoyée le 06/08/2019 et dans le cadre des entretiens budgétaires établis fin septembre, la prospective est établie avec les évolutions suivantes :

#### ***Fonctionnement***

Dépenses de fonctionnement à compter de 2020 :

- Dépenses Énergies/fluides et prestations de service : + 1,2%
- Impôts et taxes versés : + 1,2%
- Charges de personnel hors évolution de compétences : + 1%
- Subventions versées et contributions : + 1,2%

Recettes de fonctionnement à compter de 2020 :

- Produits des services et du domaine : + 1,5%
- Recettes fiscalité : + 1,2%

#### ***Investissement***

Dépenses et recettes d'investissement :

- Référence PPI hypothèses d'octobre 2020

#### ***Dettes***

Dettes à contracter sur la période 2019-2023 : environ 22,2 M€.

	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €
<b>Recettes de gestion</b>	<b>40 139 264</b>	<b>40 399 141</b>	<b>40 729 246</b>	<b>41 129 906</b>	<b>41 535 195</b>	<b>41 897 177</b>
Impôts et taxes (R73)	26 927 606	27 459 570	27 766 891	28 094 426	28 426 243	28 762 401
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>33 612 443</b>	<b>36 304 291</b>	<b>36 580 399</b>	<b>36 991 631</b>	<b>37 408 022</b>	<b>37 696 610</b>
Dépenses de personnel (D012)	8 570 399	9 465 363	9 560 017	9 655 617	9 752 173	9 849 695
<b>Épargne de gestion</b>	<b>6 526 821</b>	<b>4 094 850</b>	<b>4 148 847</b>	<b>4 138 275</b>	<b>4 127 173</b>	<b>4 200 567</b>
Intérêts de la dette existante	722 000	725 000	592 000	512 000	430 000	380 000
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	66 625	149 099
Soldes financiers, except. & provisions	- 968 681	159 282	157 782	156 082	154 782	153 082
<b>Épargne brute (CAF)</b>	<b>4 836 140</b>	<b>3 529 132</b>	<b>3 714 629</b>	<b>3 782 357</b>	<b>3 785 330</b>	<b>3 824 550</b>
Amortissement capital dette existante	2 033 054	2 090 000	2 065 000	2 040 000	2 050 000	1 930 000
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	302 577	693 907
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>12,05%</b>	<b>8,74%</b>	<b>9,12%</b>	<b>9,20%</b>	<b>9,11%</b>	<b>9,13%</b>
<b>Épargne nette (CAF Nette)</b>	<b>2 803 086</b>	<b>1 439 132</b>	<b>1 649 629</b>	<b>1 742 357</b>	<b>1 432 753</b>	<b>1 200 643</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors D16)</b>	<b>4 174 351</b>	<b>9 700 138</b>	<b>13 138 996</b>	<b>16 041 800</b>	<b>14 701 685</b>	<b>11 043 685</b>
<b>Recettes d'investissement (hors R16)</b>	<b>2 798 056</b>	<b>3 251 000</b>	<b>5 554 707</b>	<b>6 209 178</b>	<b>4 718 871</b>	<b>2 803 613</b>
<b>Besoin financement de l'investissement</b>	<b>1 376 295</b>	<b>6 449 138</b>	<b>7 584 289</b>	<b>9 832 622</b>	<b>9 982 814</b>	<b>8 240 072</b>
Emprunt	26 085	0	0	6 662 451	8 550 061	7 039 429
Amortissement du capital	2 033 054	2 090 000	2 065 000	2 040 000	2 352 577	2 623 907
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>20 462 831</b>	<b>18 242 675</b>	<b>16 307 831</b>	<b>20 930 282</b>	<b>27 127 766</b>	<b>31 543 268</b>
<b>Dette / Épargne brute</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

A l'issue de la période faisant l'objet de cette prospective (2023), la dette s'établirait à 298€/habitant.

Les grands axes de la programmation pluriannuelle des investissements se déclinent notamment en un programme de projets déployés entre 2020 et 2023. C'est un total d'environ 55 M€ qui est ainsi planifié.

Cette programmation pluriannuelle des investissements est jointe, en annexe, au présent document.

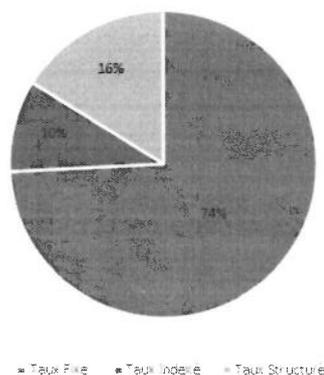
#### 4. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2020 s'établit à 18 242 675 €, soit à 171€ par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 303 € par habitant.

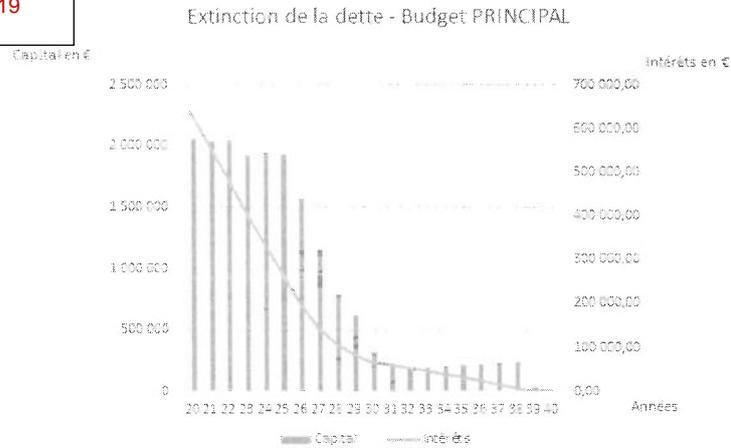
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est de 5 années en 2020. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépassable (15 ans).

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 74% d'emprunts à taux fixe (13 534 240 €), 10% d'emprunts à taux indexés (1 758 594 €), et 16% d'emprunts à taux structurés (2 949 840 €).

Structure de la dette 2020



Parmi les emprunts dits «structurés», il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt «revolving» contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5 750 000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2020 sur le budget principal est de 2 550 000€. Cet emprunt est maîtrisé, et est suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.



La dette s'éteint réellement en 2052 et non en 2040 comme retracé dans le graphique mais de 2040 à 2052, il s'agit de la comptabilisation d'un bail à construction de 4517€/an.

## 5. Les orientations budgétaires pour 2020

Avec les éléments de contexte énoncés, il s'agit d'élaborer un budget qui fasse la meilleure évaluation possible des charges et des recettes de la collectivité.

Le budget primitif 2020 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

### 5.1. Le développement économique et touristique

Le développement économique reste une préoccupation majeure. C'est l'économie qui produit de la richesse, du mieux-être aux personnes, qui est source d'emplois et de ressources pour le territoire. Les caractéristiques statistiques, le dynamisme économique et le regain d'attractivité ont permis à notre Communauté d'Agglomération après dépôt de son dossier auprès de l'Etat et de la Région des Pays de la Loire d'être reconnue comme Territoire d'Industrie.

Aussi, l'objectif est de se donner les moyens :

- En investissant dans le développement des Zones d'Activités pour répondre au dynamisme local avec :
  1. Finalisation des acquisitions foncières et lancement des premières phases de travaux concernant l'extension de la ZA du Champ Blanchard à Distré,
  2. Lancement des phases pré\_opérationnelles concernant la réalisation de la ZA Ecoparc Sud à Saumur,
  3. Conclusion d'un contrat de maîtrise d'oeuvre avec la SNCF dans la perspective de la réalisation du barreau routier destinée à relier les entreprises situées hors ZI de Chacé et de Saint Cyr au CD 93 afin de faciliter le trafic routier et éviter le passage de ce dernier dans les lotissements de la commune de Chacé,
  4. Augmentation significative du rythme de construction d'ateliers et d'usines relais afin de répondre à une forte demande. (5 sont prévus en 2020 sur l'ensemble du territoire dont 3 ateliers relais et 2 usines relais). Sur les cinq bâtiments, trois d'entre eux ont déjà des preneurs. A noter également, la réception des travaux des 4 ateliers et des 2 usines lancées en 2019 sur l'année 2020,
  5. Prorogation des arrêtés ministériel et préfectoral de la ZI de Méron avec la poursuite des acquisitions foncières
- En poursuivant la collaboration avec la Région des Pays de la Loire, compétente en matière de développement économique notamment pour l'élaboration du contrat Territoire d'Industrie de la Communauté d'Agglomération.
- En poursuivant le travail collaboratif de prospection et d'innovation avec Angers Technopôle.
- En inscrivant une nouvelle enveloppe de 500 000 € d'aides au profit du tissu économique Saumurois afin de favoriser l'investissement productif, la recherche et le développement.
- En soutenant le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt à hauteur de 25 000 €.

En soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables et notamment de la méthanisation.

- En soutenant la filière équine et les projets d'infrastructures dédiées à travers la création du GIP Equestre.
- En poursuivant le programme d'actions et d'animations en lien avec la Chambre d'Agriculture destiné à favoriser l'installation transmission d'exploitations agricoles et de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- En développant l'économie touristique avec la Société Publique Locale Saumur Val de Loire dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public établi pour trois nouvelles années autour du marketing touristique afin de renforcer et développer l'attractivité de la destination Saumur Val de Loire, des grands événements du Saumurois et notamment d'Anjou Vélo Vintage.
- En amorçant le démarrage opérationnel du projet Loire à Vélo troglo en recrutant le maître d'œuvre.
- En concourant à la commercialisation du projet Deep Data et au déploiement de la marque Deep Data propriété de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.
- En déployant une stratégie de soutien au développement commercial des centre ville et des centre bourg de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire par des aides financières et une enveloppe globale de près de 150 000 euros au titre du budget 2020.
- En poursuivant le déploiement de l'action Ecologie Industrielle Territoriale sur de nouvelles zones d'activités (poursuite de l'action sur les ZAE de Doué en Anjou et démarrage sur les ZAE d'Europe Champagne et de Méron à Montreuil Bellay).

## 5.2. La formation et l'emploi

Les actions en faveur du développement de l'emploi sur le territoire Saumur Val de Loire se poursuivront avec l'organisation du Job Meeting en février 2020 qui vise à réunir professionnels et acteurs de l'emploi et de la formation.

Les relais pour l'emploi sur l'ensemble des pôles de Saumur Val de Loire afin d'apporter un service d'information, de conseil et d'orientation pour l'emploi et la formation auprès de publics qui en sont éloignés seront déployés.

L'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en faveur de l'insertion avec le soutien à la mission locale ainsi qu'aux chantiers d'insertion du Saumurois sera reconduite. La Communauté d'Agglomération compte également renforcer son action en faveur des clauses sociales dans les marchés publics et multiplier ainsi les chances de sortie positive des bénéficiaires par un accompagnement individualisé d'une quinzaine de personnes.

L'expérimentation CLEFOP pour laquelle Saumur Val de Loire est territoire expérimental se poursuivra.

La construction du Pôle de Formation du Saumurois pour lequel la Communauté d'Agglomération va assurer le rôle de gestionnaire exploitant continue. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Région vont procéder à la finalisation de la convention d'occupation du domaine public qui va fixer les relations, le rôle et les attendus de chacune des parties. De cette convention découleront les conventions d'occupation du domaine public à intervenir entre la Communauté d'agglomération et chacun des occupants. L'année 2020 sera également consacrée à l'élaboration du projet de Vivre Ensemble au sein du bâtiment entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, l'IFSI IFAS, l'Université d'Angers et les Compagnons du Devoir.

La ligne budgétaire relative au Pôle de Formation du Saumurois a été réajustée suite aux derniers appels d'offres et se porte désormais à 12 150 000 euros contre 11 000 000 euros initialement. La participation de la Communauté d'Agglomération se porte désormais à 3 751 273 euros contre 3 463 711 euros initialement soit 25 % du coût total de l'opération.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est aussi partenaire de Pôle Emploi pour la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collectif (POEC). Elle s'est rapprochée des structures de formation pour que se mette en place une Ecole de Production en lien avec l'ISTA (Insertion Sociale par le Travail Adapté), des formations de chauffeur routier avec la MFR de Montreuil-Bellay et propose que soit engagée une formation supérieure sur la gestion de la donnée numérique avec le Lycée Sadi Carnot et le Pôle de formations supérieures.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutient le déploiement d'une antenne du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) sur son territoire.

Le déploiement de la fibre optique, projet départemental, a été confié à l'opérateur de télécommunications Anjou Fibre, filiale de TDF, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le syndicat Anjou Numérique, dont Saumur Val de Loire est adhérent, assure la maîtrise d'ouvrage du déploiement sur le territoire communautaire hors la ville de Saumur. En effet, le déploiement de la fibre optique est assurée par l'opérateur Orange sur cette dernière.

La Communauté d'Agglomération participe à la coordination du déploiement en tant que membre du syndicat Anjou Numérique, mais ne participe pas financièrement à ce projet.

La couverture en fibre optique de 100% du territoire est attendue à l'horizon 2022.

Sur le territoire de Saumur Val de Loire, les travaux ont démarré en 2019 sur les secteurs de Doué La Fontaine, Montreuil Bellay, Montsoreau, Turquant et Gennes. Les premières prises seront déployées dès 2020.

#### **5.4. La gestion des milieux aquatiques**

La Communauté d'Agglomération a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. Il convient de poursuivre sa mise en œuvre tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers.

Pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), la situation sur les différents bassins hydrographiques est la suivante :

- bassin versant de l'Authion : le portage du SAGE est assuré par le SMBAA (Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents).
- bassin versant Layon Aubance : la Communauté d'Agglomération a adhéré au syndicat Layon Aubance Louets dès le 1 janvier 2018. Une étude de diagnostic des bassins versants de Saint-Aubin, de l'Avort et de la Fontaine d'Enfer a été lancée fin 2019 et elle livrera les premiers résultats en 2020.
- bassin versant du Thouet : une étude sur la structuration de la compétence GEMAPI a été lancée par le syndicat mixte de la vallée du Thouet, visant à la mise en place d'un syndicat unique à l'échelle du bassin. Le bassin versant du Thouet concerne 9 EPCI, 5 syndicats et s'étend sur 3 départements et 2 régions. Les projets de statuts sont en cours de rédaction pour une création du syndicat courant 2020.

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 (CTMA2) se poursuit. Des missions de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour :

- la restauration morphologique du Thouet à l'amont du barrage de Rimodan
- l'aménagement de 4 barrages sur le Thouet (Moulin Couché, La Motte, Saumoussay et Saint-Hilaire-Saint-Florent). Les travaux auront lieu en 2020 (Saumoussay et Saint-Hilaire-Saint-Florent) et 2021 (La Motte et Moulin Couché)

La gestion courante du domaine public fluvial (Thouet) et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Le futur syndicat reprendra les missions de gestion du domaine public fluvial et le portage des travaux liés au CTMA. En attendant, la gestion courante du domaine public fluvial (Thouet) et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Concernant le volet biodiversité, la restauration des boires et des bras secondaires de la Loire sera poursuivie en 2020. L'étude de maîtrise d'œuvre devrait se terminer à l'automne 2020 avec la mise en place des travaux.

La valorisation des prairies inondables dans le lit endigué de la Loire se poursuit en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Au cours de l'année 2020, la décision du Préfet sera rendue sur la création d'une Association foncière pastorale. La phase opérationnelle pourra alors débuter.

Différents inventaires des zones humides seront réalisés en 2020, en cohérence avec les méthodologies des SAGE concernés. Ainsi, les zones humides de 8 communes du bassin de l'Authion seront inventoriées et 24 communes du bassin du Thouet feront l'objet du même type d'étude sur 2020-2021.

#### **5.5. La prévention des risques naturels et technologiques**

Le Plan National Cavité, a permis de définir un Programme d'Action de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA).

La labellisation de ce plan d'action pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire permettra de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements pour l'animation et le développement de la connaissance relative aux cavités par l'intermédiaire d'un travail de recensement.

En 2020, la Communauté d'Agglomération accompagnera les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise. Dans cet objectif, la collectivité proposera une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PSC) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Par ailleurs, elle lancera la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant à la fois le Plan de Continuité d'Activité Inondation (PCAI) et les PCS.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. Au titre de la compétence PI qui lui a été transférée, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conventionné jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'Établissement Public Loire (EPL) pour la gestion des digues non domaniales (digue de Saumur). De même, en lien avec les différents EPCI du Val d'Authion, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conventionné avec l'Etat pour la gestion transitoire du système d'endiguement du Val d'Authion (appelée communément « levée de l'Authion »), jusqu'en janvier 2024.

Enfin, la participation de la Communauté d'Agglomération au programme global de fiabilisation des levées de Loire du Val d'Authion, pour un montant estimé à 13,8 millions d'euros, se poursuivra jusqu'au terme du Plan Loire Grandeur Nature IV (PLGN IV) en 2020. La première tranche des travaux est programmée en septembre 2020 à Varennes sur Loire.

L'État (80% soit 4,8 millions avec les fonds Barnier) et la Région (828 000 € FEDER FSE) participent financièrement à la première tranche de travaux d'environ 6 millions d'euros. Les EPCI prennent en charge le reliquat, la Communauté de Communes de Baugeois Vallée (15,3 %), la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (26,1 %) et enfin la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (58,6 %) soit 217 973 €.

La convention de gestion avec l'Etat jusqu'au 28 janvier 2024 ne prend pas en compte la voie ferrée entre Saumur et Saint Martin de la Place qui fera l'objet d'un contrat spécifique avec SNCF Réseaux.

## **5.6. Les politiques sportives**

Pour accompagner l'évolution des pratiques sportives qui tendent vers la massification, la féminisation et l'utilisation des objets connectés, la communauté d'agglomération souhaite proposer des équipements sportifs structurants en direction de tous les publics.

A cet effet, l'année 2020 permettra de déployer des « circuits connectés » en accès libre pour la course à pied et la marche nordique. Ainsi, la « station de trail Saumur Val de Loire » proposera 12 parcours implantés sur l'ensemble du territoire qui permettront de valoriser la collectivité dans le paysage du tourisme sportif.

En parallèle, l'agglomération prévoit d'investir dans la restructuration du stade d'athlétisme d'Offard pour un programme travaux de 3 220 000 € HT afin d'assurer la sécurité des sportifs et permettre le développement de l'athlétisme de performance sur notre territoire.

Les travaux pour la construction du centre aquatique couvert de Longué-Jumelles débiteront également en 2020 pour un budget de 6 000 000 euros HT. Ce nouvel outil souscrira à l'équilibre des différents pôles aquatiques et un aménagement équilibré du territoire.

Cet équipement s'inscrit donc pleinement dans les objectifs éducatifs de la collectivité avec l'accueil de tous les élèves de la grande section au CE2 (cycle total de 40 séances) et doit permettre de valoriser le développement de la natation sportive par la mise à disposition gracieuse de la piscine au club local de natation.

Les investissements réalisés sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité (8 piscines) doivent assurer prioritairement la sécurité des usagers. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines. A cet effet, il est possible de noter une diminution de 40% du volume d'eau journalier consommé à la piscine du Val de Thouet entre 2017 (52 m<sup>3</sup>/jour) et 2019 (30m<sup>3</sup>/jour) . Cette forte évolution s'explique par les investissements réalisés en 2018 sur cet équipement.

Également, la Communauté d'agglomération poursuit son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale. Nous pouvons notamment citer le challenge interentreprises avec le CAPS et le Marathon de la Loire.

Enfin, elle déploie sa politique « sport-santé » - inscrite dans le Contrat Local de Santé (CLS) - auprès des 250 associations sportives avec la formalisation d'un appel à projet « Donne du sport à ton corps », des scolaires, de l'ensemble des communes mais également pour des patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD).

## **5.7. La culture**

### **Le spectacle vivant et la médiation culturelle**

Conformément aux orientations budgétaires, une baisse globale de 5 % a été appliquée.

Accusé de réception en préfecture  
049-206071878-20191114-2019-1400C-DE  
Date de récépissé : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Le sinistre survenu en septembre 2018 sur la scène du Dôme a eu pour effet de délocaliser ou annuler un grand nombre de représentations en 2018-2019. Pour la saison 2019-2020 qui devra également se dérouler en dehors du Dôme, et bien que les choses aient été anticipées, une augmentation du budget intermittents est prévue. En cause, le déplacement beaucoup plus important de matériel entre le Dôme et les différents lieux de spectacles.

Au sein de l'enveloppe a été consolidée la ligne consacrée au développement du Centre de Rencontres de la Poésie Contemporaine, dont le rayonnement est croissant.

Le budget alloué aux transports des scolaires vers les bibliothèques et lieux de spectacles a été conforté pour répondre aux contraintes des établissements les plus éloignés de l'offre culturelle.

Pour le 70ème anniversaire du Festival d'Anjou, la Communauté d'Agglomération a rejoint l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) Anjou Théâtre, avec une contribution de 30 000 €, Doué en Anjou (5 000 €) et Saumur Val de Loire (15 000 €).

En prévision de la programmation 2020 et suite aux dépenses engagées en 2019, une ligne est inscrite au budget. Cependant une concertation devra être engagée pour finaliser les espaces retenus pour les spectacles proposés avec évaluation des moyens techniques nécessaires.

## L'enseignement musical

En prenant la compétence Enseignement musical en juin 2018, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a affirmé sa volonté de favoriser l'accès pour tous à la pratique musicale. Une articulation étroite est mise en place entre le secteur public et le secteur associatif, favorisant la proximité, l'accessibilité (tarifs commun) et la transversalité notamment via la mise en commun de certains enseignants.

Pour 2020 et conformément au schéma de développement de l'enseignement musical, quelques heures de cuivres seront dispensées dans les écoles de Verniole le Fourier (1h30 par semaine) et au sein du centre de loisirs de Gennes-Val-de-Loire (1h30 auquel s'ajoute une initiation aux cordes).

## Le mécénat

Depuis 2015, une campagne de mécénat a été lancée pour soutenir le développement de la programmation culturelle au sein du Dôme et sur le territoire. Après des résultats enthousiasmants en 2017 et 2018, le sinistre survenu en septembre 2018 n'a pas permis de développer les partenariats espérés. Un important mécène, intéressé notamment par le genre lyrique, s'est retiré en attendant la réouverture du Dôme.

	Mécénat 2015	Mécénat 2016	Mécénat 2017	Mécénat 2018	Mécénat 2019
Recettes	12 790	17 300	24 920	37 315	23 700
		35,26%	44,05%	49,74%	-36,49%

## Location des espaces du Dôme

Comme pour le volet mécénat, et bien que la Direction des Affaires Culturelles se soit structurée pour répondre à une demande croissante, la location des espaces du Dôme a été fortement impactée par le sinistre et notamment par l'impossibilité d'utiliser la salle à l'italienne. Certaines demandes peuvent toutefois être honorées car elles concernent d'autres espaces : terrasse, salle de conférences, Grand Foyer Jean-Paul Hugot, galeries.

Recettes	2016	2017	2018	2019
Locations	11 700 €	12 793 €	9 550 €	4 750 €
Ressources Humaines	6 389 €	6 396 €	11 584 €	4 375 €

## Les aides aux manifestations artistiques et culturelles du territoire

Il est proposé le maintien des enveloppes : 40 000 € pour le dispositif « Aide aux manifestations culturelles » et 12 500 € pour les subventions exceptionnelles.

La collectivité assure toujours la coordination de la Convention départementale d'Animation et de Développement Culturel, dispositif d'aide pouvant aller jusqu'à 45 000 €. Il est à noter que la proposition du département pour 2020 n'est que de 37 365 € et que jamais les choix retenus par le Conseil Départemental n'ont permis d'atteindre ce montant.

Nombre de Projets retenus	10	23	28	39	48	45
Attributions	16 187 €	23 305 €	21 100 €	34 240 €	33 590 €	en cours

## La lecture publique

Il existait depuis 2006 un schéma directeur de la lecture publique sur l'agglomération Saumur Loire Développement, qui avait permis la mise en réseau des médiathèques communautaires et de 16 bibliothèques associées du territoire, offrant à la population un service de grande qualité. S'appuyant sur les mêmes bases, un nouveau schéma de lecture publique a été élaboré à la faveur de la création de Saumur Val de Loire. Celui-ci prévoit l'intégration progressive de 15 nouvelles bibliothèques au Réseau de lecture publique « l'imagin'R » : informatisation, carte unique, circulation des collections via la navette, soutien à l'action culturelle et à la diffusion...

Le réseau l'imagin'R évolue avec l'essor des pratiques numériques et la recherche d'une toujours plus grande accessibilité aux équipements : acquisition de mobilier dans le cadre de la poursuite du programme accessibilité, ou encore développement d'ateliers numériques sur l'ensemble des médiathèques. Une réflexion sera conduite en 2020 sur la place de la « Médi@thèque numérique », offre de contenus en ligne dans les domaines de la musique, du cinéma, des savoirs, des livres, de la presse et du jeu.

Le projet de construction d'une médiathèque à Longué-Jumelles a été travaillé en 2019 en partenariat avec la DRAC, condition nécessaire pour l'obtention de subventions pouvant aller jusqu'à 45% du montant du projet. Fin 2019 un programmiste sera recruté.

### 5.8. La mobilité

Pour favoriser les déplacements durables sur l'ensemble du territoire, des travaux seront engagés en 2020 pour envisager les solutions privilégiant les transports en commun et développant la complémentarité entre les différents modes de transport.

Ces travaux se traduiront par le lancement d'une réflexion pour l'élaboration d'un Plan de déplacements, la préparation d'un nouveau réseau de transport sur la Ville de Saumur pour 2021 et le lancement de la politique cyclable (bilan du 1er schéma directeur cyclable, élaboration du schéma directeur cyclable à l'échelle des 45 communes et acquisition de nouveaux vélos à assistance électrique).

Pour la conduite de ces projets en 2020, l'Agglomération sera accompagnée par la SPL Saumur Agglobus, partenariat renouvelé pour une durée de 6 ans. Cette dernière nous accompagne dans la construction du nouveau réseau de la Ville de Saumur et dans l'élaboration du plan de déplacements et accentuera sa communication multi-canal pour promouvoir les mobilités sur le territoire.

Par ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente de la signature avec la Région des Pays de la Loire de la Convention de transfert des services non urbains de l'agglomération. C'est pourquoi, l'Agglomération se substitue à la Région pour régler les transporteurs, soit un montant de 418 710 € depuis 2017.

### 5.9. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

L'année 2020 sera marquée par l'approbation du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) désormais à l'échelle du périmètre de la nouvelle Agglomération. Il constituera la feuille de route de l'ensemble de la politique locale de l'habitat : construction neuve, amélioration de l'existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique ....

Au moyen de ce nouveau PLH, "pacte de l'attractivité résidentielle pour le plus grand nombre", l'Agglomération disposera d'un projet territorial en matière d'habitat à moyen terme, s'appuyant sur les potentiels fonciers déjà identifiés dans le cadre des PLUi, permettant de coordonner les acteurs et les projets, et donnant un cadre de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers.

En 2020, sur plusieurs communes, la Communauté d'agglomération rentrera en phase opérationnelle de son action de revitalisation urbaine qu'elle conduit dans le cadre de la démarche "Anjou Cœur de Ville" impulsée par le Département de Maine-et-Loire.

Après un troisième appel à manifestation d'intérêt lancé au printemps 2019, l'Agglomération soutiendra ainsi directement les projets de revitalisation de 9 communes : Saumur, Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-L'Abbaye, Longué-Jumelles, Allonnes, Vernantes, Gennes-Val-de-Loire et Bellevigne les Châteaux.

En matière d'habitat public, les travaux de mise en conformité avec les évolutions réglementaires successives (Lois Molle, Alur, Egalité et Citoyenneté, Elan ...) se poursuivront notamment à travers le suivi de la convention intercommunale d'équilibre territoriale.

La stratégie de peuplement se poursuit en cohérence avec la programmation inscrite dans le PLH et à travers la tenue annuelle de la CIL (conférence intercommunale du logement) pour engager les démarches à mettre en œuvre à l'appui de l'état des lieux présenté en matière d'équilibre d'offre, de traitement équitable de la demande et de gestion des attributions.

En tant que Président de 2011/2019 des usagers, la Communauté d'Agglomération continue la mise en place de toilettes à l'anglaise sur les aires d'accueil des gens du voyage de Distré, Brain sur Allonnes, Saumur et Montreuil.

Pour la sécurité des usagers, les bassins de rétention d'eaux pluviales seront rendus inaccessibles.

La Communauté d'agglomération est en réflexion sur le règlement d'usage et de gestion des aires d'accueil pour faciliter le travail des gestionnaires, intégrer les évolutions techniques et harmoniser les pratiques à l'échelle départementale.

Le nouveau décret cadrant les grands passages demande l'installation de luminaires. Comme sur les aires d'accueil, la Communauté d'Agglomération valorise ses équipement en luminaires solaires pour la programmation des travaux 2020. L'aire de grands passages répond à toutes les autres normes.

La Communauté d'agglomération est en réflexion sur le règlement intérieur des grands passages à l'échelle du département ; celui-ci sera appliqué dès 2020.

2020 sera aussi l'année de mise en œuvre des nouvelles animations prévues au PAA (programme d'accueil et d'animation 2019/2024).

## 5.10. L'urbanisme

L'année 2020 verra l'aboutissement de plusieurs années de travail en terme de planification urbaine avec la finalisation de plusieurs procédures d'élaboration de PLU/PLUi sur le territoire.

Le PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » qui a été arrêté en juin 2019 devrait être approuvé en février 2020 à l'issue de l'enquête publique organisée en novembre et décembre 2019.

En 2020, s'achèveront également les travaux d'élaboration du PLUi du secteur Loire-Longué ainsi que les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun dans le cadre d'une étude commune afin d'obtenir une cohérence entre les trois projets de territoire et leur traduction réglementaire. Ces documents, nourris du travail réalisé sur le secteur « Saumur-Loire-Développement », seront arrêtés en février avant d'être soumis à enquêtes publiques distinctes en milieu d'année.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur (PLU communaux, PLUi du Douessin) et les futurs nouveaux documents précédemment cités pourront faire l'objet d'évolution en fonction du besoin des communes concernées. Afin de faire évoluer le règlement ou les OAP, mais également pour permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre d'une mise en compatibilité, des procédures de modifications et/ou modifications simplifiées des documents pourront être engagées. En fonction de l'importance des procédures ces études nécessiteront, le cas échéant, d'être externalisées.

## 5.11. Les politiques sociales

En fin d'année 2019, la rénovation du contrat de ville, demandée par l'Etat, permettra, dès 2020, de faire évoluer la gouvernance de la politique de la ville : instauration de commissions thématiques associant acteurs associatifs et usagers, renforcement du rôle des conseillers citoyens, identification de nouveaux opérateurs...

Sur le plan de la prévention de la délinquance, la Communauté d'Agglomération veillera à la mise en œuvre d'un programme d'actions relatif à la prévention des discriminations avec les établissements scolaires du second degré. Elle mettra en place au moins une action de prévention routière à destination du public scolaire. La sensibilisation des élus sur des thématiques liées à la prévention de la délinquance se poursuivra. En septembre 2020, un bilan de l'expérimentation du dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé copiloté avec le TGI de Saumur sera réalisé. Cependant, il est à noter que la subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sollicitée n'a pas été accordée.

Le contrat enfance-jeunesse sera signé en fin d'année 2019. Il s'agira pour l'Agglomération de favoriser l'interconnaissance dès 2020 entre les signataires sur d'autres champs sociaux que l'enfance-jeunesse (animation de la vie sociale, accès au numérique...). Par ailleurs, il faut rappeler que les titulaires des contrats existants ne sont pas favorables au portage du contrat à l'agglomération.

La signature du contrat local de santé en fin de l'année 2019 sera l'occasion de le rendre beaucoup plus visible, de renforcer la gouvernance et de créer plus de liens entre les acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux.

Par ailleurs, perdure une préoccupation majeure quant à une offre de soins nécessaires à la population de notre territoire, dont la répartition doit tenir compte des zones carencées. La Communauté d'Agglomération se propose de coordonner avec le Département et la Région, les actions utiles à l'installation de nouveaux professionnels de santé.

La collectivité poursuit sa contribution financière aux travaux pour la fin de doublement de la RD 347 entre le Pont du Cadre Noir et le giratoire de Pocé à Distré, dont le montant s'élève à 12,5 M€ TTC. Les travaux, qui ont commencé en septembre 2018, devraient être terminés pour fin 2021.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par le Conseil Départemental de Maine et Loire avec des contributions financières de ce dernier (6,26 M€), de la Région des Pays de la Loire (4,16 M€), de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (1,72€) ainsi que des communes de Distré (150 000€), Rou-Marson (10 000 €) et de la Ville de Saumur (200 000€).

Poursuite des études pré-opérationnelles pour la construction d'une passerelle pour les liaisons douces entre les communes de Gennes et Les Rosiers-sur-Loire, qui se sont regroupées en commune nouvelle depuis le 1er janvier 2018 (étude technique et financière pour la faisabilité de l'implantation d'une nouvelle passerelle, lancement des études d'impact). Une convention de partenariat financier a été signée en 2019 entre la commune nouvelle et la communauté d'agglomération.

L'année 2020 sera également consacrée à la poursuite et à la consolidation de la mise en application des conventions de prestations de services pour la gestion de l'ensemble des zones communales à vocation économiques, qui ont été transférées au 01 janvier 2017, avec les communes concernées.

Pour rappel, ces conventions portent sur l'entretien des zones au moindre coût, en lien avec les communes concernées.

Enfin, l'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire qui sera complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires devant être accueillis notamment par Ciment Val de Loire en 2021.

## 5.13. Environnement, Déchets et Transition énergétique

### Service public de gestion des déchets

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est, depuis la création de la communauté d'agglomération, déléguée à 4 syndicats et une société publique locale, dans la continuité de l'organisation mise en place par les anciennes communautés de communes. Elle est financée dans le cadre d'un budget annexe. Par application des régimes dérogatoires, la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire perçoit l'ensemble des recettes (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Incitative), y compris sur les secteurs pour lesquels la compétence a été déléguée à un syndicat mixte.

Dans un objectif de cohérence territoriale, la communauté d'agglomération a décidé, d'une part, d'exercer la compétence sur la totalité de son territoire, d'autre part d'harmoniser le financement du service, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Seul le secteur du SMITOM Sud Saumurois ne peut être repris par la collectivité dans ce délai.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble des prestations réalisées par les syndicats, SMIPE Val Touraine Anjou, SMICTOM Vallée de l'Authion, et SICTOD Nord Est Anjou, seront assurées par la communauté d'agglomération et confiées à la SPL Saumur Agglopropreté dans le cadre contractuel défini. Par ailleurs, la collectivité a approuvé un mode de financement unique (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et redevance spéciale pour les déchets non ménagers) qui sera mis en place sur l'ensemble du territoire, selon la même échéance.

Le budget 2020 a donc été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée. L'objectif est de maintenir le coût de la prestation réalisée par la SPL Saumur Agglopropreté, sur la base du budget total. La nature des recettes est modifiée puisqu'il n'y aura plus de facturation de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, hors régularisation. D'autre part, la communauté d'agglomération percevra l'intégralité des recettes liées à la redevance spéciale.

Il est établi que la reprise de la compétence Déchets nécessitera la mise en place d'équipements dédiés à la gestion du service. Notamment, il est prévu de créer un site d'exploitation des collectes du secteur nord sur la zone de Bellevue. D'autre part, il sera nécessaire de procéder à la rénovation de la déchèterie d'Allonnes qui sera transférée à la collectivité. Pour information, la communauté d'agglomération se voit transférer 3 déchèteries dans le cadre de la reprise de la compétence.

### Transition énergétique

La Communauté d'Agglomération a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2019 en fédérant les acteurs du territoire et s'est donné un an pour aboutir à un plan d'action co-porté avec les acteurs du territoire : rénovation énergétique, mobilité bas carbone, alimentation durable, sensibilisation du grand

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur se sont engagées conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Un Conseiller Cit'ergie été recruté début 2019 pour accompagner les deux collectivités afin de structurer et renforcer leur politique énergie-climat dans un processus d'amélioration continue. L'ADEME accompagne financièrement et techniquement cette action. L'année 2020 sera consacré à la consolidation de la mise en œuvre des actions et la déclinaison opérationnelle afin de déposer une demande de labellisation en 2021 (objectif de labellisation Cap Cit'ergie ou Cit'ergie inscrit dans le Contrat d'Objectifs avec l'Ademe)

La Communauté d'Agglomération a signé un Contrat d'Objectifs « Territoire énergie Climat » avec l'ADEME pour 3 ans. Ce contrat recense une dizaines d'actions concrètes qui contribuent à réduire les consommations d'énergie (suivi des bâtiments communautaires, optimisation du parc de véhicules, accompagnement des particuliers,...) et les émissions de gaz à effet de serre (Ecologie industrielle, déplacements doux, bioGNV,...). L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des actions et leur évaluation.

L'année 2020 sera marquée par le renforcement du soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et aux projets d'énergies renouvelables (photovoltaïques, éoliens, méthanisation, ...). La collectivité poursuivra son soutien au projet photovoltaïque de Champ de Liveau à Montreuil-Bellay. Elle rentrera fin 2019 au capital de la SEM Départementale Alter Energie afin de développer une offre d'ingénierie pour les projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

En matière d'énergie renouvelables, le travail mené sur l'étude du potentiel du territoire et la définition des orientations de développement se poursuivra par la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables avec le recrutement d'un prestataire. En collaboration avec le SIEMML, l'agglomération participe financièrement à la plateforme « in sun we trust » qui permet à tout un chacun de connaître le potentiel photovoltaïque de sa toiture. Des animations visant à informer, sensibiliser et accompagner les élus, les services, les citoyens seront proposées dans la continuité du déploiement de cette plateforme.

Par ailleurs, un soutien sera apporté aux projets qui vont voir le jour en 2020 (méthanisation, station bioGNV...) et aux projets participatifs d'énergies renouvelables pour inciter les particuliers à s'impliquer voire investir dans ces projets.

Poursuite des travaux de rénovation énergétique du patrimoine communautaire, suite au lancement en 2019 d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la médiathèque de Saumur (travaux en 2020), de la salle de gymnastique et de la médiathèque de Montreuil. Un conseiller en énergie sera recruté fin 2019 afin de mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine de l'agglomération et décliner des actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, suite au renouvellement de son parc automobile avec l'acquisition de véhicules à faibles émissions et la collectivité devra réaliser un travail sur l'optimisation de son parc de véhicule. (objectif d inscrit dans le Contrat d'Objectifs avec l'Ademe)

#### **5.14. Eau et assainissement**

La communauté d'agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux d'eaux potables et eaux usées sur l'ensemble du territoire. Les priorités d'investissements sont déterminées sur la base d'une analyse multicritères de manière à être en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées.

Les investissements prioritaires portent sur :

- la sécurisation des sites de production d'eau potable ;
- l'actualisation des études de schéma directeurs en adduction eau potable et assainissement
- les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable visant à améliorer les rendements des réseaux d'adduction eau potable,
- le traitement des problèmes liés aux risques sanitaires et non conformités réglementaires
- l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers,
- le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents),
- les mesures de protection de la ressources en eau potable autour des champs captants

Le service eau et assainissement intervient sur un périmètre élargi depuis le 01 janvier 2018 suite à la dissolution du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (SMAEPA) de la région sud-saumuroise, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de Saint-Clément-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place et des syndicats d'alimentation en eau potable SIMAEP de Blou, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée et SIAEP de la région de Coutures.

Les conditions administratives, techniques et financières liées à la liquidation de ces syndicats ont été validées en 2019 avec les EPCI concernées (Agglo du Choletais, Com com de Baugeois Vallée) ainsi qu'avec le nouveau syndicat départemental d'eau potable.

A compter du 1er janvier 2020, le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) sera dissous et la compétence sera exercée directement par la Communauté d'agglomération dans la continuité de la gestion déjà réalisée (maintien du contrat de délégation existant).

Compte tenu de la fin programmée de la plupart des contrats de DSP sur le territoire fin 2020, la communauté d'agglomération a engagé une réflexion sur la gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Une première étape a consisté en la détermination du ou des modes de gestion devant être mis en place. A l'issue des échanges, les élus ont opté pour la mise en place d'une régie à autonomie financière pour l'eau et l'assainissement collectif sur le secteur nord Authion et la mise en place d'une délégation de service publique à paiement public pour l'eau et l'assainissement collectif pour la partie sud Authion. La gestion du SPANC sera en régie à autonomie financière sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le mode de gestion et le périmètre étant acté, la procédure visant à retenir un concessionnaire public a été lancée. L'attribution sera faite durant le premier semestre 2020.

Lors de l'année 2020, l'agglomération clôturera les différents contrats de DSP pour les compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées pour sur son territoire, ces derniers se terminant tous au 30 décembre 2020.

Lors de l'année 2020, l'agglomération préparera la mise en place opérationnelle de la régie à autonomie financière qui interviendra sur le secteur « Nord Authion » de l'Agglomération au 01 janvier 2021.

La compétence "assainissement des eaux pluviales urbaines" devient une compétence obligatoire au 1er janvier 2020.

Suite à la présentation effectuée lors du collège des maires du 19 septembre 2019 et après accord du service de contrôle de légalité de la Préfecture, il a été décidé que 2020 serait une année blanche durant laquelle cette compétence restera effectivement exercée par les communes via des conventions de mandat préalablement établies en 2019. La prise de compétence concrète par la Communauté d'agglomération se fera au 1er janvier 2021, concomitamment à la mise en place de la nouvelle gestion de l'eau et de l'assainissement.

Afin de profiter de cette année de transition, il sera établi un état des lieux des ouvrages communaux qui seraient concernés par cette compétence, du périmètre d'intervention et des conditions financières.

## **6. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération**

### **6.1. Poursuivre la maîtrise des charges**

L'effort sur les dépenses sera donc maintenu sur la base d'une poursuite de la diminution des charges d'infrastructure qui couvrent les dépenses de viabilisation (chauffage, nettoyage, fluides), d'entretien général (petite maintenance) et de sécurité, de la maîtrise de la masse salariale, de l'optimisation de la programmation culturelle et événementielle, d'une politique d'achats publics avec centralisation des achats. Mais aussi la recherche de nouvelles ressources non fiscales. Le recours au mécénat et autres ressources privées continueront d'être explorées.

Nous serons ainsi attentifs à :

- Évaluer en amont, pour les projets, événements et actions, les coûts de fonctionnement en termes financiers d'une part et, d'autre part en termes de masse salariale impliquée mais aussi du nombre de public concerné ;
- Étudier systématiquement l'octroi des subventions ;
- S'assurer que dans le cadre de la rénovation du patrimoine public local, nous atteignons l'objectif de réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie ;
- Rendre visible les efforts de gestion réalisés ou envisagés.

Il est ainsi proposé de poursuivre la vigilance en optimisant les moyens humains et financiers aujourd'hui disponibles.

Les orientations budgétaires 2020 des dépenses de personnel de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ont été établies sur les bases suivantes :

Sur le chapitre 012, les dépenses seront marquées par une nouveauté. En effet, un travail conséquent a été mené sur l'instauration du Régime Indemnitaire tenant des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2020. Les membres du bureau ont arbitré, pour l'année 2020, la mise en place d'une part fixe et d'une première part de prime annuelle qui sera reconduite sur deux années pour atteindre 800€ annuel par agent au bout de trois ans.

Le montant prévisionnel global du RIFSEEP s'établit donc à hauteur de 90 000 € pour le budget principal, 12 000 € sur le budget Eau et assainissement, et quelques milliers d'euros sur les autres budgets annexes.

Sur le reste des prévisions au chapitre 012 du budget principal, il n'a pas été prévu de transfert de nouvelles compétences (et donc d'agents) sur l'année 2020.

Sur le Budget Eau et assainissement, ce service sera renforcé par plusieurs postes (administratifs et techniques) afin d'ajuster les moyens humains aux besoins du service.

L'ensemble de ces chiffrages sera présenté de manière détaillée et plus approfondie dans le document de présentation du BP 2020.

Le chapitre 011 comprend les dépenses de formation des agents et intègre aussi les dépenses liées à plusieurs domaines :

- les équipements de protection individuels
- plusieurs conventions de prestations de service (contrôle des satellites, agent billetterie de Montreuil Bellay...)
- les prestations versées pour l'adhésion des agents de la Communauté d'agglomération au CNAS
- les dépenses liées au marché d'étude passé pour la réalisation d'un diagnostic sur les Risques Psycho sociaux (montant restant à affiner d'ici le budget primitif en fonction du candidat retenu).

Sur ce dernier et sur tous les budgets, les chiffres tels que prévus au BP 2019 sont globalement reconduits sans changement majeur, sauf sur le budget Eau et Assainissement avec la prise en charge de l'entretien des vêtements de travail par la collectivité.

Le chapitre 65 couvre les dépenses liées aux indemnités des élus, ainsi que les frais de formation pour les élus de la Communauté d'agglomération et reste équivalent à l'année précédente.

## **2° En recettes**

Il s'agit principalement des recouvrements liés au services communs ou mutualisés :

- des refacturations d'agents mis à disposition à d'autres collectivités
- des refacturations de prestations de service de la Communauté d'agglomération vers d'autres collectivités
- des subventions à percevoir sur certains postes, notamment dans le domaine de l'environnement ou de l'économie
- des refacturations de services mutualisés notamment la DRH.

### **6.2. Mener une politique d'investissement ambitieuse**

Il est proposé de maintenir un montant d'investissements conséquent pour que la communauté d'agglomération Saumur val de Loire joue son rôle structurant pour le territoire, améliore le niveau de service dans les communes, mais aussi pour la vitalité du tissu économique local, en programmant les chantiers à entreprendre :

- sur les zones économiques pour 5 420 573€ ;
- sur les infrastructures existantes pour 1 496 000€ essentiellement sur les équipements sportifs et culturels ;
- en planifiant les installations nouvelles, notamment deux opérations majeures : piscine de Longué pour 8 200 000€ et le site d'Offard pour 5 714 000€ ;
- en accompagnant les investissements structurants des communes via le Contrat Territoire Région pour 3 594 958€

Il sera nécessaire de faire preuve de discernement sur les projets d'investissements, en particulier sur ceux qui pèseront en charges de fonctionnement ultérieures.

### **6.3. Construire les relations financières entre les communes et l'Agglomération grâce au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité**

Pour assurer une vision globale des enjeux financiers de la communauté et de ses communes membres, un groupe de travail a été chargé en 2018 de travailler sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Dans un contexte de réduction des financements publics, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité permet d'identifier les ressources financières et fiscales d'un Territoire, au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques.

Le pacte financier et fiscal de solidarité entre la communauté et ses communes membres doit pour être acceptable et efficace remplir plusieurs objectifs :

- Permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'acte fondateur et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Cadrer l'effort financier eu égard à des objectifs traduits sous la forme de ratios financiers plafonds garant d'une gestion pérenne et vertueuse de la collectivité, que ce soit pour les recettes comme pour les dépenses (Capacité de Désendettement, Taux d'Epargne Brute, Taux moyens de fiscalité) ;
- Orienter la structure de la fiscalité intercommunale pour assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées ;
- Favoriser la solidarité du territoire entre Communes membres et Communauté par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité, fonds de concours, ...) pour la réalisation d'opérations.

Le pacte financier et fiscal de solidarité n'est qu'un outil de gestion et doit s'articuler avec un projet de territoire.

En effet, il s'agit d'un compromis local portant sur le partage des ressources en vue de la réalisation du projet de territoire.

Sont actés au travers de ce pacte, les principes suivants :

- l'instauration de ratios de gestion susmentionnés à l'article 3.2. du présent ROB ;
- une politique fiscale stable depuis la fusion ;
- un partage conventionnel, entre la communauté d'agglomération et les communes concernées, de la taxe foncière sur le bâti communale acquittée par les entreprises situées sur des zones d'activités économiques communautaires ;
- le mécanisme de reversement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de 100 % de la taxe d'aménagement payée par cette dernière ;
- la répartition dérogatoire « libre » du FPIC en proposant de garantir le montant de reversement aux communes membres (droit commun 2017) tant que le FPIC est constant ou augmente. En cas de baisse du FPIC, les montants de reversement aux communes membres ainsi que celui de la communauté se verront diminuer de manière proportionnelle ;
- l'instauration de Fonds de Concours si les ratios de gestion de la communauté d'agglomération le permettent ;
- la construction d'un schéma de mutualisation comme un outil au service du projet communautaire ;
- l'utilisation du levier des attributions de compensation, en favorisant la révision libre afin de retrouver des marges de manœuvre pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

### **Les premiers ressources supplémentaires depuis 2019 liées au pacte sont les suivantes :**

Le produit équivalent à 6% de la part communale de la TFB sur la totalité du produit du foncier bâti existant au 01/01/2017 de l'ensemble des ZAE communautaires a été reversé à l'agglomération soit **172 791€** en 2019.

+

Le produit équivalent à 94% de la part communale de la TFB sur l'évolution (création, extension, ...) des bases de l'ensemble des ZAE communautaires soit **18 312€** en 2019 pour les évolutions constatées en 2017.

En vertu de l'article L 5211-39-1 du CGCT, créé par la loi Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

D'autre part, si la mutualisation des biens et des personnes est le signe de liens fonctionnels, matériels et humains entre communes et intercommunalités, elle permet avant toute chose de rationaliser la dépense, diminuer l'impact sur nos Attributions de Compensation et valoriser notre Coefficient d'Intégration Fiscale.

### **Conclusion**

Étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité et d'autant plus dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux, qui aura lieu les 15 et 22 mars prochains, le rapport d'orientations budgétaires, s'il a pour objet de présenter les perspectives financières de notre collectivité et d'afficher les engagements pluriannuels, liés aux politiques conduites et aux investissements programmés, c'est aussi un moment de dialogue et d'échanges pour aborder le budget prévisionnel 2020.

Le Pacte financier et Fiscal de Solidarité et la réalisation d'un schéma de mutualisation mis en œuvre courant 2020 vont permettre les investissements nécessaires à un aménagement équilibré de notre territoire que doit porter notre Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après avoir défini les grandes directions de la politique budgétaire de la Collectivité et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le Président rappelle que le vote du budget devrait intervenir le 12 décembre 2019.

Date de transmission en sous-préfecture :  
20 novembre 2019

Pour Extrait Conforme,  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire

Date de réception en sous-préfecture :



Insertion au RAA du 4ème trimestre 2019

Jean-Michel MARCHAND

Matière de l'acte	7- Finances locales	7.1 Décisions budgétaires	7.1.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB)
-------------------	---------------------	---------------------------	--

*En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »*

**PPI 2020 – 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Libellé	DEPENSES				RECETTES			
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
9200 - Points lecture	32 800	4 000	0	0	5 381	656	0	0
9202 - Médiathèque de Saumur	100 000	750 800	0	0	0	139 565	0	0
9203 - Bibliothèque de Montreuil-Bellay	19 050	250 000	0	0	3 125	41 010	0	0
9204 - Bibliothèque Doué	0	252 800	0	0	138 905	41 632	0	0
9207 - Dôme (hors AP)	406 750	15 000	25 000	1 600 000	66 723	262 464	0	0
9212 - Ecole de Musique	31 000	10 000	10 000	10 000	4 429	5 741	820	820
9211 - Médiathèque de Longué	0	99 004	1 000 000	2 050 000	0	0	163 630	993 080
<b>Total AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>589 600</b>	<b>1 381 604</b>	<b>1 035 000</b>	<b>3 660 000</b>	<b>218 563</b>	<b>491 068</b>	<b>164 450</b>	<b>993 900</b>
9600 - Terrain GDV - Brain-sur-Allonnes	33 000	0	2 000	0	5 413	0	0	0
9601 - Terrain GDV - Distré	5 800	0	2 000	0	951	0	0	0
9602 - Terrain GDV - St-Lambert-des-Levées	19 600	0	2 000	0	3 215	0	0	0
9603 - Terrain GDV - Vivy	5 800	0	2 000	0	951	0	0	0
9604 - Terrain GDV - Allonnes La Cassoie	5 700	0	2 000	0	935	0	0	0
9605 - Terrain GDV - Montreuil	8 500	0	2 000	0	1 394	0	0	0
9608 - Terrain GDV - Doué-en-Anjou	0	0	0	350 000	0	57 414	0	0
9610 - Terrain GDV - Tous terrains	3 000	3 000	3 000	3 000	492	0	0	0
9651 - Ingénierie PLUI	298 999	178 280	100 850	100 850	33 333	0	0	0
9654 - Abondement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	110 000	0	0	0	0	0	0	0
9655 - Abondement parc privé - OPAH RD DOUE	90 000	71 500	0	0	0	0	0	0
9656 - Abondement parc public - neuf et réhabilitation	140 000	0	0	0	0	0	0	0
9658 - OPAH RU Montreuil Vivy Fontevraud	26 000	35 000	39 500	38 500	0	0	0	0
9659 - OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	23 000	32 000	36 000	35 000	0	0	0	0
9660 - Etude pré-opérationnelle Anjou coeur de ville	55 000	75 000	100 000	0	25 000	35 000	48 000	0
<b>Total AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE</b>	<b>824 399</b>	<b>394 780</b>	<b>291 350</b>	<b>527 350</b>	<b>71 684</b>	<b>92 414</b>	<b>48 000</b>	<b>0</b>
9315 - Zone de la Chesnaie à Tuffalun	60 000	60 000	60 000	60 000	0	0	0	0
9326 - Zone de la Scierie à Longué	35 000	35 000	35 000	35 000	0	0	0	0
9335 - Pépinière d'entreprises de Distré	5 000	0	0	0	0	0	0	0
9337 - Autres zones d'activités	360 000	360 000	360 000	0	65 534	0	0	0
9342 - Raccordement THD des centres-bourgs	20 000	20 000	20 000	0	3 281	3 281	3 281	0
9347 - Atelier relais ZI La Saulaie	100 000	0	0	0	0	0	0	0
9351 - Usine relais 8 La Ronde à Allonnes	575 000	0	0	0	43 500	101 500	0	0
9356 - Passerelle de Gennes - Les Rosiers	75 000	100 000	100 000	75 000	82 500	100 000	0	0
9357 - Ateliers relais 6 et 7 Doué-en-Anjou	0	0	0	0	97 870	146 805	0	0
9358 - Usine relais 8 ZA la Saulaie Doué-en-Anjou	0	0	0	0	204 670	0	0	0
9359 - Aides aux entreprises	500 000	0	0	0	14 100	14 100	22 350	100 000
9362 - Usine Relais 9 Doué - Saulaie	550 000	0	0	0	0	0	0	0
9363 - Politique locale du commerce	148 459	0	0	0	0	0	0	0
9365 - Ateliers Relais 2 et 3 Montreuil-Bellay	0	410 000	0	0	0	31 500	73 500	0
9366 - Usine Relais 7 La Ronde Neuillé	745 000	0	0	0	43 500	101 500	0	0
9368 - Aides en comptes courants d'associés	300 000	200 000	200 000	0	0	0	0	0
9369 - Atelier Relais Brain sur Allonnes	400 000	0	0	0	0	0	0	0
9370 - Atelier Relais Chacé	454 210	0	0	0	0	0	0	0
9371 - Filière équestre	20 000	0	0	0	0	0	0	0
9372 - Usine Relais 9 La Ronde-Allonnes	0	550 000	0	0	0	0	0	0
9373 - Ateliers relais 18 et 19 Longué Actiparc	595 045	0	0	0	0	0	0	0
9374 - Atelier relais 1 ZA Bonneveaux Brain s/Allonnes	33 072	0	0	0	0	0	0	0
SANS OPERATION – Autres ateliers et usines relais		1 000 000	1 500 000	2 000 000				
9500 - Sentiers de randonnée	10 000	10 000	10 000	10 000	9 640	9 640	1 640	1 640
9509 - Jalonnement itinéraire national V44	0	0	0	0	13 410	0	0	0
9515 - Liaison cyclable MBY/BREZE/FONTEVRAUD	0	36 000	0	0	22 405	0	0	0
9516 - Dispositif accueil vélos	0	50 000	0	0	8 202	0	0	0
9517 - GR de Pays Saumurois	3 000	0	0	0	0	0	0	0
9518 - Liaison cyclable fontevraud-Roiffé	0	200 000	0	0	32 808	0	0	0
SANS OPERATION - Cessions, Frais acquisitions (non affectés)	65 000	65 000	65 000	0	9 842	10 663	10 663	10 663
9300 - Zone de Méron	154 856	50 000	0	0	33 605	0	0	0
9301 - Zone Sud Ecoparc	187 664	360 000	548 000	500 000	214 828	149 212	149 212	0
9302 - Zone Champ Blanchard	619 000	466 000	316 000	316 000	127 131	131 232	0	0
9344 - Zone de Chacé	46 726	35 000	0	250 000	7 665	5 741	0	41 010
9304 - Nouveau Campus	1 035 337	1 312 500	0	0	189 470	30 000	0	0
9514 - Itinéraire Loire à vélo	349 868	1 632 000	1 872 000	0	482 348	861 296	581 073	0
<b>Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE</b>	<b>7 447 237</b>	<b>6 951 500</b>	<b>5 086 000</b>	<b>3 246 000</b>	<b>1 706 309</b>	<b>1 696 470</b>	<b>841 719</b>	<b>153 313</b>
9001 - Signalétique	6 000	0	0	0	984	0	0	0
9002 - PRU	18 000	0	800 000	1 700 000	10 453	0	131 232	278 868
<b>Total DIRECTION GENERALE</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>800 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>11 437</b>	<b>0</b>	<b>131 232</b>	<b>278 868</b>
9004-9005 - Immeuble 56 route de Rouen	3 000	0	0	0	492	0	0	0
9013 - Parc du Breil	15 000	0	0	0	0	0	0	0
9015 - Bâtiment Resto du coeur	15 000	0	0	0	2 461	0	0	0
9701 - Thouet hors CTMA	80 000	240 000	0	0	19 685	39 370	0	0
9705 - Schéma directeur Loire	220 000	10 000	0	0	186 189	1 640	0	0
9707 - Fiabilisation digue de l'Authion	65 392	152 581	0	0	0	0	0	0

Libellé	DEPENSES				RECETTES			
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
SANS OPERATION – FDC RD 347	516 000	172 000	0	0	0	0	0	0
9702 - Indicateurs comm° bilan	0	25 000	0	0	0	12 500	0	0
9703 - Continuité ligne d'eau	363 978	270 835	270 835	270 835	315 705	156 261	156 261	156 261
9704 - Berges et ripisylve	50 500	0	0	0	41 351	0	0	0
9706 - Lit majeur et lit mineur	143 040	34 000	33 000	33 000	107 464	28 801	28 801	28 801
9708 - Etudes énergies renouvelables	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0
<b>Total ENVIRONNEMENT ET GRANDS EQUIPEMENTS</b>	<b>1 521 910</b>	<b>954 416</b>	<b>353 835</b>	<b>353 835</b>	<b>673 347</b>	<b>238 572</b>	<b>185 062</b>	<b>185 062</b>
9000 - Moyens généraux	847 750	171 000	108 000	108 000	142 172	14 682	9 514	9 514
SANS OPERATION	59 100	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total MOYENS GENERAUX</b>	<b>906 850</b>	<b>171 000</b>	<b>108 000</b>	<b>108 000</b>	<b>142 172</b>	<b>14 682</b>	<b>9 514</b>	<b>9 514</b>
9100 - Piscine de Longué	1 000	1 000	1 000	1 000	164	164	164	164
9101 - Piscine de Gennes	51 000	1 000	1 000	1 000	8 366	164	164	164
9102 - Piscine d'Offard couverte à Saumur	12 000	12 000	12 000	0	1 968	0	0	0
9103 - Piscine Val de Thouet à Saumur	509 000	193 000	13 000	413 000	178 640	2 133	2 133	2 133
9105 - Piscine des Rosiers s/Loire	0	0	0	1 000	0	0	0	164
9106 - Piscine de Brain s/Allonnes	51 500	1 000	1 000	1 000	8 448	164	164	164
9107 - Piscine des Nobis (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000	164	164	164	164
9108 - Piscine de Doué en Anjou	173 500	753 500	8 500	8 500	28 461	123 604	1 394	1 394
9110 - Salle de gymnastique de St Lambert	4 000	4 000	54 000	0	8 858	0	0	0
9111 - Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	4 000	4 000	4 000	4 000	656	656	656	656
9113 - Piscines - Investissements communs	18 000	18 000	18 000	18 000	2 953	2 953	2 953	2 953
9116 - Aménagement site Offard	300 000	1 200 000	3 714 000	500 000	210 873	922 604	531 102	75 000
9104 - Réhabilitation piscine de Montreuil-Bellay	0	0	200 000	0	32 808	0	0	0
9114 - Piscine Longué	700 000	4 000 000	3 000 000	500 000	228 836	1 823 366	2 000 000	300 000
<b>Total POLITIQUES SPORTIVES</b>	<b>1 825 000</b>	<b>6 182 500</b>	<b>7 027 500</b>	<b>1 448 500</b>	<b>711 195</b>	<b>2 875 972</b>	<b>2 538 804</b>	<b>382 956</b>
<b>TOTAL PPI</b>	<b>13 138 996</b>	<b>16 041 800</b>	<b>14 701 685</b>	<b>11 043 685</b>	<b>3 534 707</b>	<b>5 409 178</b>	<b>3 918 871</b>	<b>2 003 613</b>
Produit des cessions					2 020 000	800 000	800 000	800 000
<b>TOTAL GLOBAL PPI</b>	<b>13 138 996</b>	<b>16 041 800</b>	<b>14 701 685</b>	<b>11 043 685</b>	<b>5 554 707</b>	<b>6 209 178</b>	<b>4 718 871</b>	<b>2 803 613</b>

Vu pour être annexé à la délibération  
 2019- 140 DC

du Conseil Communautaire  
 du 14 novembre 2019



Le Président



SAUMUR  
VAL<sup>DE</sup> LOIRE  
AGGLOMÉRATION

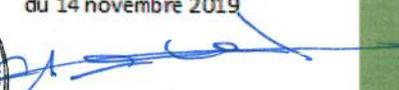
---

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

// RAPPORT 2019

Vu pour être annexé à la délibération  
2019- 140 DC  
du Conseil Communautaire  
du 14 novembre 2019



  
Le Président

**PARTIE I** 4  
INGÉNIERIE

**PARTIE II** 11  
MOBILITÉ

**PARTIE III** 17  
ENVIRONNEMENT

**PARTIE IV** 25  
GENS DU VOYAGE

**PARTIE V** 28  
URBANISME

**PARTIE VI** 31  
HABITAT

**PARTIE VII** 34  
ADMINISTRATION & COMMANDES PUBLIQUES

**PARTIE VIII** 39  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**PARTIE IX** 46  
POLITIQUES SPORTIVES

**PARTIE X** 50  
CULTURE



Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont considérés comme les deux principaux défis environnementaux que notre société doit relever. L'impact de nos activités est déjà visible localement : on relève ainsi qu'entre 1971 et 2015, l'augmentation moyenne de la température du territoire ligérien s'affiche à +1,5 °C et on constate 44 jours de gelée en moins par an. Sur le plan de la biodiversité, on note une menace de disparition sur 21% de la flore existante ou encore sur 32% d'oiseaux nicheurs en Pays de la Loire.

Notre territoire est reconnu pour la richesse de son environnement et son implication en matière de gestion écologique. Cette reconnaissance implique une responsabilité : celle de préserver notre formidable richesse naturelle, ce bien commun, support de la qualité de notre cadre de vie et de notre attractivité.

Concrètement, le Conseil communautaire participe en matière de transition énergétique au projet d'une unité de méthanisation,

d'une station de Bio GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et d'un champ photovoltaïque. C'est aussi l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), l'étude du PAT (Projet Alimentation Territoriale), la lutte contre la précarité énergétique, la mise en place d'un Forum de la mobilité... Nous devons aussi ensemble relever le défi de la transition sociétale avec la participation citoyenne, la solidarité intergénérationnelle, l'aide aux plus fragiles.

Vous découvrirez dans ce rapport de développement durable 2018 – 2019 nos actions afin de favoriser l'épanouissement de nous tous dans un environnement viable, vivable, équitable et désirable. Pour ce faire, nos comportements en matière de déplacement, de consommation, de production, d'habitat, doivent évoluer.

Ensemble, participons à la nécessaire adaptation de notre territoire à ces évolutions pour que le développement durable soit notre quotidien et notre avenir.

**Jean-Michel Marchand**  
Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire



# PARTIE I

INGÉNIERIE

- RÉHABILITATION DE LA PISCINE VAL DE THOUET DE SAUMUR
- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DE DOUÉ-EN-ANJOU
- DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DE SAUMUR
- RÉHABILITATION PARTIELLE DE LA PISCINE OFFARD DE SAUMUR
- RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA VOIE FERRÉE DE LA ZA DE MÉRON

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réalise, chaque année, des études (schéma directeur immobilier, diagnostics énergétiques, définition des bouquets de travaux, choix du montage juridique et

financier) sur différents projets. Des travaux entrepris par l'Agglomération permettent la rénovation et l'amélioration d'équipements sur le territoire.





**26 000 €<sub>HT</sub>**  
dépensés pour la  
mise en place des  
déchloramineurs.

**3 840 m<sup>2</sup>**  
d'eau économisés en  
1 an avec la mise en  
place de ce nouveau  
traitement.

6



**70 552 €<sub>HT</sub>**  
dépensés pour  
l'isolation thermique par  
l'extérieur (ITE).

# Réhabilitation de la piscine Val de Thouet de Saumur

La piscine Val de Thouet de Saumur a été réhabilitée en septembre 2018.

## Mise en place de déchloramineurs (bassins loisirs et sportifs)

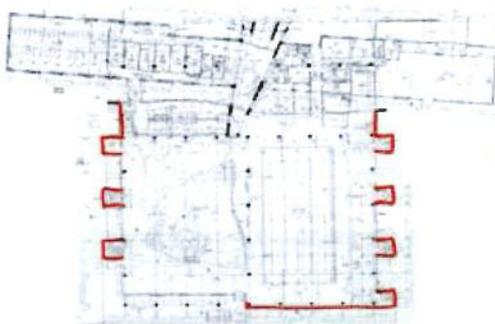
Traitement de l'eau par déchloramination par ultraviolet afin d'améliorer la qualité d'eau des bassins loisirs et sportifs, d'optimiser les consommations d'eau (diminution de l'apport journalier en eau neuve) et de veiller à la sécurité du personnel et des usagers. Les déchloramineurs traitent les mono, di et tri chloramines.

## Remplacement des luminaires de la halle bassin

Fourniture et mise en œuvre de luminaire LED en remplacement des éclairages de fond et de surface des bassins. Intégration de LED de couleurs pour le fond de bassin. Les éclairages de surface sont pilotés par la Gestion Technique Centralisée et gérés en fonction de la luminosité de l'espace bassin. Le flux lumineux doit être conforme à la réglementation en vigueur pour les piscines accueillant des compétitions de niveau régional. Le flux lumineux est géré également en fonction de l'activité programmée afin d'optimiser les temps de fonctionnement.

## Isolation thermique par l'extérieur (ITE)

Le traitement des épaufrures et des aciers apparents se fait préalablement à l'isolation thermique. Isolation thermique avec finition sous enduit des murs extérieurs toute hauteur localisée suivant le plan ci-dessous. Mise en œuvre d'un système ITE composé d'un isolant à base de laine de roche (120mm) calé et chevillé puis réalisation d'un enduit de protection à la chaux.



Lutte contre le  
changement climatique



Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



# Rénovation énergétique de la médiathèque de Doué-en-Anjou

Depuis le début de l'année 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mène des travaux de réhabilitation au sein de la médiathèque de Doué-en-Anjou. Ces travaux bénéficient du soutien du dispositif TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et d'une subvention du SIEML (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire).

## Amélioration de l'isolation

- Création d'un faux plafond au niveau de la charpente apparente sur toutes les parties horizontales et les parties rampantes de la bibliothèque.
- Mise en place d'un complément d'isolation par laine de roche collée aux panneaux sandwich existants en toiture terrasse et sur les parties verticales au dos du bardage en bois.

## Amélioration du mode de chauffage

- Remplacement de la chaudière actuelle par une pompe à chaleur air/air avec unité extérieure et des unités intérieures type cassettes plafonniers réversibles.
- Installation d'un rideau d'air chaud au niveau du sas alimenté par une pompe à chaleur air/air.
- Remplacement du mode de chauffage au niveau de la salle des arts par l'installation d'une pompe à chaleur air/air.
- Mise place de thermostat d'ambiance.
- Raccordement du système de chauffage à une Gestion Technique Centralisée.

## Amélioration de la ventilation

- Pour la médiathèque : remplacement des caissons par des extracteurs acoustique à faible consommation électrique.
- Remplacement des bouches d'extraction.
- Pour la salle des arts : remplacement du système d'extraction et de soufflage et mise en place d'une sonde de qualité d'air permettant de moduler les débits.
- Raccordement du système de ventilation à une GTC.

## Remplacement de l'éclairage énergivore par des éclairages LED

## LES PERSPECTIVES

- Une deuxième phase de travaux de rénovation énergétique sur la partie en étage : la salle des arts sera réalisée en 2020.



401 343 € HT

total des travaux de rénovation énergétique soit 481 611 € TTC

225 kWhép/m<sup>2</sup>.an

consommés avant travaux

42%

d'économie d'énergie

7



3,46 T en moins

de CO<sub>2</sub>/an

- ✓ ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

# Diagnostic énergétique de la médiathèque de Saumur

**7 420 € HT**  
soit 8 904 € TTC pour le diagnostic énergétique



**830 000 € TTC**  
est le montant prévisionnel pour les travaux de rénovation énergétique

La médiathèque de Saumur a subi un diagnostic énergétique dans l'optique d'améliorer le bâtiment.

## Audit

• L'objectif de l'audit énergétique est de permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie, et d'aider les élus à décider des investissements appropriés et aussi de proposer des solutions pour résoudre des problématiques d'inconfort estival et hivernal.

## L'étude comprend les phases suivantes :

- Phase 1 : État des lieux
- Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations
- Phase 3 : Programmes d'améliorations
- Phase 4 : Analyse financière



## LES PERSPECTIVES

• Suite à l'étude, une opération de rénovation énergétique est programmée pour 2020-2021.

8

Scénario retenu					
Tableau des recommandations					
Recommandations envisagées					
1	Isolation des murs ancien bâtiment ITE	178 614 €			
2	Changement des ouvrants (pour ancien bâtiment)	171 018 €			
3	Remplacement des appareils d'éclairage	71 640 €			
4	DF sur l'ensemble du bâtiment avec ventilation nocturne	92 219 €			
5	Brise soleil fixe	68 445 €			
6	Régulation sur le plancher chauffant Vt = 0.5°C	5 000 €			
7	Découplage hydrolique des 2 bâtiments (création sous station pour ancien bâtiment)	16 000 €			
8	Traitement et désembouage	4 500 €			
9	Mise en place d'une batterie froide sur la CTA	7 000 €			
10	Mise en place d'une climatisation pour l'ensemble du site (hors stockage et sanitaires)	67 100 €			
Synthèse de l'inconfort					
Le confort est assuré à 100%. (Système actif)					
Synthèse scénario					
Description		Coût des Travaux	Eco annuelles d'énergie EF	Eco réalisées	Temps de retour actualisé
Scé.	Recommandations 1+2+3+4+5+6+7+8+9+10	681 535 €	44 435 €	1361 €	> 25 ans
Etiquette		Consommation en kWh ep/ m2		Emission de CO2 en kg/m2	
Ratio de consommation		156		24	
Etiquette		151 à 230 D		151 à 230 D	

Lutte contre le changement climatique



Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables



Accusé de réception en préfecture  
04/02/2019 18:26:20 19/11/2019 14:00 CDD19  
-AC  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019

# Réhabilitation partielle de la piscine Offard de Saumur

Les travaux de la piscine Offard à Saumur, entrepris par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1<sup>er</sup> juillet se sont achevés en août 2019. Le programme de rénovation établi a permis la sécurisation, la mise en accessibilité et la modernisation de cet équipement aquatique. L'inauguration, après travaux, a eu lieu le vendredi 30 août 2019.

## Reprise des translucides au dessus de la halle bassin et de la zone vestiaire

- reprise et démontage total des voûtes d'éclairage naturel de la halle bassin et de la zone vestiaire, remise à neuf des châssis, remplacement des parois translucides, reprise de l'étanchéité à l'air et isolation des costières. Mise en œuvre d'ouvrants pour l'aération naturelle, commandés par vérins motorisés.

## Modification de l'espace vestiaires-sanitaires, accueil – accès PMR

- mise en œuvre de faux plafonds sur l'ensemble de la zone afin de traiter l'acoustique et le thermique de l'espace. Mise aux normes PMR du bâtiment (création d'une place de parking PMR et d'un accès, modification de l'accueil, création de cabines de déshabillage et sanitaire PMR).

\* PMR : personne à mobilité réduite



109 579 € HT

de translucides



40 000

nageurs

par an viennent à la piscine d'Offard



92 377 € HT

d'aménagement PMR

9



Remplacement des translucides



Remplacement des translucides



Faux plafond



Aménagement PMR

- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

40  
points lumineux

# Rénovation de l'éclairage de la voie ferrée de la ZA de Méron

Changement des éclairages de la voie ferrée: suppression des ampoules Sodium au profit d'éclairages LED et diminution des puissances installées.

44%  
d'économie

40 points de 250 W ont été remplacés par des LED 140 W.  
L'économie est 44% soit une réduction de 10 000 W à 5600 W soit 16MWh d'économisés/an.

Lutte contre le  
changement climatique



Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



10





# PARTIE II

LA MOBILITÉ

- NAVETTE «NAVIS»
- TRANSPORT EN COMMUN TAD
- LOCATION VÉLOS À ASSISTANTE ÉLECTRIQUE AVAÉ
- RENOUELEMENT DU PARC DE BUS PAR SAUMUR AGGLOBUS :  
ACQUISITION DE 3 VÉHICULES AU GAZ

Chaque année, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mène des actions destinées à ce que les mobilités de demain soient à la fois plus :

- propres, en réduisant l'empreinte environnementale de nos déplacements,
- connectées, en accélérant l'innovation et la révolution numérique dans les transports afin d'anticiper les mutations de la mobilité,

- solidaires, en réduisant les fractures territoriales pour permettre une mobilité pour tous et sur tous les territoires,
- intermodales, en articulant davantage les offres pour les rendre plus attractives,
- soutenables, en équilibrant les modèles économiques et en dégagant des ressources financières à la hauteur des besoins.



# Navette «Navis»

Cette navette est appelée «Navis» pour Navette intermodale saumuroise, ce nouveau service gratuit fait l'objet d'une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2019 afin de mesurer l'impact direct sur la réduction de l'utilisation de la voiture en centre-ville.

## Réhabilitation partielle

La navette Navis amène les passagers en centre-ville toutes les vingt minutes et assure une liaison avec les lignes régulières du réseau Agglobus en desservant les arrêts situés sur son parcours. Le service est assuré du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 10 et le samedi de 8 h 30 à 19 h 30, sauf les jours fériés.

## LES PERSPECTIVES

• En fonction de la fréquentation de ce service, en décembre 2019, les élus décideront de la pérennisation ou non du service.

3

voyages par trajet (de juillet à septembre 2019).

36

trajets

du lundi au vendredi.  
Le samedi, 3 trajets sont assurés.

8

arrêts de bus sur l'itinéraire de Navis.

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019

navis

La Navette  
PARKING > CENTRE VILLE

VOUS TRANSPORTE DES PARKINGS  
AU CENTRE-VILLE DE SAUMUR  
EN QUELQUES MINUTES SEULEMENT !

Pour plus d'informations :  
[www.agglobus.fr](http://www.agglobus.fr) ou 02 41 51 11 87

SAUMUR  
agglobus

SAUMUR  
VAL DE LOIRE  
AGGLOMÉRATION



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
		Modes de production et de consommation responsables

11 798

est le nombre de voyages par an.

77 522  
Km

est le nombre de kilomètres commerciaux par an.

# Transport à la demande TAD

Déploiement du service TAD à l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le transport à la demande est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus. Son principe est simple : sur appel téléphonique, un véhicule passe prendre l'usager au point d'arrêt le plus proche de chez lui pour le conduire à sa destination.

## Descriptif

- Il est proposé un service de transport à la demande (TAD) pour apporter une solution de transport vers des centres d'intérêt de proximité, les zones commerciales et les gares. Deux types de transports à la demande existent le TAD zonal et le TAD ligne en déclenchement.
- **Le TAD zonal** permet aux usagers de se rendre au pôle de centralité de leur zone, pour le travail, les courses ou les loisirs. Il leur permet également de rejoindre l'arrêt de ligne Agglobus ou Aléop le plus proche de leur domicile, pour prendre une correspondance vers les autres communes desservies par ces 2 réseaux. Pour certaines zones, les usagers pourront aussi être déposés à la gare SNCF la plus proche de chez eux. Chaque commune du territoire est rattachée à un pôle d'équilibre.
- **Le TAD Ligne en déclenchement** s'appuie sur les lignes régulières du réseau Saumur Agglobus. Le passage des bus est « déclenché » à la demande des usagers sur des horaires prédéfinis. Ce service à la personne dessert l'ensemble des communes du territoire de l'Agglomération.



Secteur TAD ZONAL

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité	✓	✓
Modes de production et de consommation responsables		

# Location vélos à assistance électrique

## AVAÉ

### Développement du service de location de vélo à assistance électrique nommé «AVAÉ»

AVAÉ est un service public de location longue durée de vélo à assistance électrique. Ce service a été créé par la Communauté d'Agglomération et est géré par Saumur Agglobus. Il a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ce service est proposé à l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux actifs de plus de 18 ans (16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent). Les tarifs sont : 40 € par mois, 110 € par trimestre et 360 € par an (payable mensuellement depuis 2019).

La flotte était composée de 54 vélos pour sa première année d'exploitation. Pour sa deuxième année, la flotte est passée à 95 vélos.

## LES PERSPECTIVES

• L'objectif est d'atteindre 150 vélos en 2021. En 2020, il est prévu l'acquisition de 30 nouveaux vélos et 15 seront renouvelés.



**7,6 km**  
parcourus en  
moyenne pour se  
rendre au travail



**1400 km**  
en voiture  
économisés par an  
grâce aux locations  
de VAE



**330 kg**  
de CO<sub>2</sub> en moins par an  
grâce à la location de  
VAE

15



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

nouveaux bus au gaz

1

station BioGNV à  
Saumur en 2020



80%

de CO<sub>2</sub> en moins pour  
le biogaz par rapport  
au diesel.

16

# Renouvellement du parc de bus par Saumur Agglobus : acquisition de 3 véhicules au gaz

Dans le plan de renouvellement des véhicules acquis par Saumur Agglobus, l'Agglomération a fait le choix du transport au gaz en achetant trois nouveaux bus. Cette motorisation a été choisie du fait de l'installation de la station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) à Saumur et également car le gaz naturel est à ce jour le carburant alternatif non-dérivé du diesel qui est le plus répandu pour la propulsion des autobus.

## LES PERSPECTIVES

- Les 3 véhicules seront livrés aux vacances scolaires de février 2020.

Lutte contre le  
changement climatique



Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources



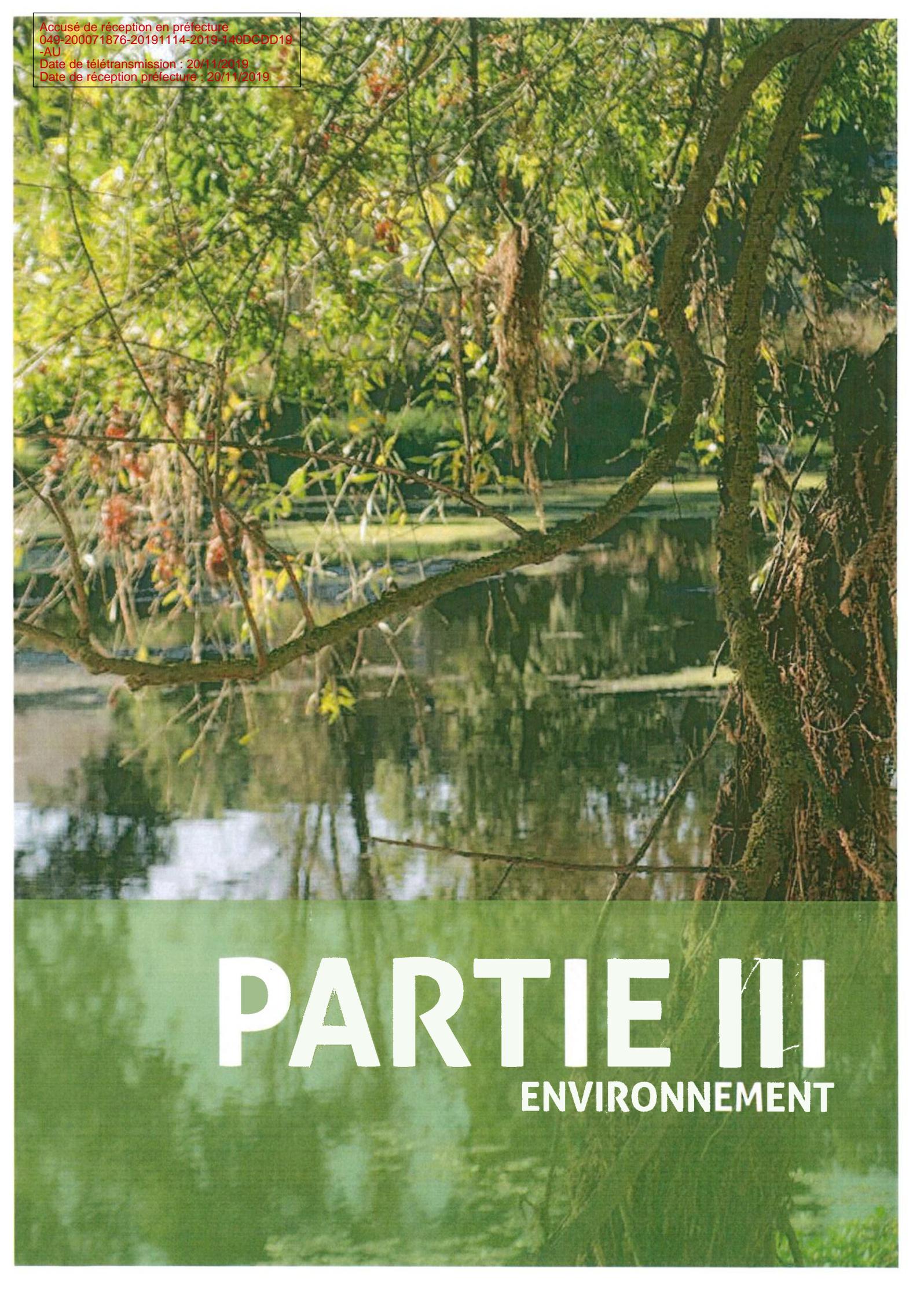
Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20191114-2019-140DCDD19  
-AU  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019



# PARTIE III

## ENVIRONNEMENT

- PCAET : PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL
- CADASTRE SOLAIRE «IN SUN WE TRUST»
- RÉNOVATION DE LA DÉCHÈTERIE DE CHAMP DE LIVEAU À MONTREUIL-BELLAY
- LES GÎTES ET CAMPING DU SAUMUROIS SENSIBILISÉS AU TRI DES DÉCHETS
- PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE À CHAMP DE LIVEAU
- NETTOYONS LE THOUET 2019

La préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations quotidiennes de l'Agglomération qui agit à sa préservation dans le cadre de la gestion de l'eau, de l'assainissement, de la préservation des milieux aquatiques, de la gestion des déchets et des risques. Par

ailleurs, elle encourage les projets de développement durable publics ou privés. L'Agglomération s'engage à garantir à ses habitants une qualité de leur cadre de vie et la préservation de leur environnement.



# Elaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et engagement dans la démarche Cit'ergie

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, il a été organisé des temps de co-construction avec les élus, les agents, les acteurs du territoire et les citoyens. En quelques chiffres :

- Décembre 2018 : Lancement du Plan Climat et visite de la chaufferie bois du Chemin Vert.
- 8 mars 2019 : Séminaire du comité technique multi-acteurs « diagnostic et enjeux ».
- 16 avril 2019 : Séminaire des élus « ambition, stratégie ».
- 23 au 26 avril 2019 : 9 ateliers agents/élus de l'Agglomération et de la ville de Saumur dans le cadre de la démarche Cit'ergie.
- 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre : lancement d'un appel à contribution au plan d'action auprès des partenaires et communes (60 fiches de contribution reçues).
- 9 septembre au 31 octobre : questionnaire citoyens en ligne (200 réponses en date du 30/09).
- 1<sup>er</sup> octobre : Sensibilisation des étudiants de l'IFSI Saumur sur le changement climatique et les impacts sur la santé en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire.
- 8 octobre: Séminaire du comité technique multi-acteurs « plan d'actions ».

Signature d'un contrat d'objectifs Énergie Climat (COTEC) avec l'ADEME, comprenant 11 actions transversales aux services afin de valoriser les actions déjà engagées par l'Agglomération et d'impulser une dynamique de collaboration autour des actions air énergie climat.

Engagement dans la démarche Cit'ergie avec la Ville de Saumur. Cit'ergie est l'appellation française du label «European Energy Awards», mis en oeuvre dans plusieurs pays européens et déjà accordé à plus de 1400 collectivités européennes.

## LES PERSPECTIVES

- Le samedi 23 novembre 2019 : forum citoyen «#Transition, la fabrique des futurs» avec le CNAM
- Le 12 décembre 2019 : délibération du plan d'action du PCAET en Conseil communautaire
- 2020 : mise en œuvre du plan d'action.

**1 400**  
collectivités  
européennes ont  
déjà reçu le label  
«European Energy  
Awards»



**39**  
personnes  
ont assisté au  
lancement du plan  
climat en décembre  
2018

**100%**  
énergies  
renouvelables en  
2050



- ✓ ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

# Cadastre solaire « In Sun We Trust »



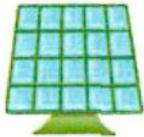
**10%**

de la consommation  
 d'énergie du  
 territoire est d'origine  
 renouvelable et  
 locale.



**5%**

de la production  
 d'énergies  
 renouvelables  
 locales est liée aux  
 photovoltaïques



20

**917**  
 installations

photovoltaïques pour  
 une puissance totale  
 raccordée au réseau  
 de 15 MW soit une  
 production totale de  
 16 GWh en 2017.

Lutte contre le  
 changement climatique



Préservation de la biodiversité  
 des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les  
 êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



Modes de production et de  
 consommation responsables



Pour favoriser le développement des énergies renouvelables et notamment le recours à l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a mis en place un outil simple, fiable et gratuit pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire sur leur toiture.

Cette plateforme web développée par la société In Sun We Trust permet aux particuliers, collectivités ou entreprises de connaître en quelques clics le potentiel solaire de leur toiture et l'intérêt de développer un projet d'installation, qu'il soit thermique pour leur chauffe-eau ou photovoltaïque pour vendre l'électricité produite ou l'auto-consommer.

Cet outil s'inscrit dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial dont le diagnostic réalisé nous révèle que la part des énergies renouvelables dans la consommation est relativement faible.

## LES PERSPECTIVES

- Développement d'un accompagnement en complément de la plateforme solaire en partenariat avec le SIÉML.

**NOUVEAU**  
 en Maine-et-Loire

## Énergie solaire

Un outil simple et gratuit pour découvrir  
 le potentiel de votre toiture

[www.sieml.fr/insunwetrust49](http://www.sieml.fr/insunwetrust49)

Un accompagnement complet et sécurisé  
 de la réflexion à la réalisation de votre projet.

Logos of partner organizations: ANZOU LOIRE & SARTHE, Loire Atlantique, M, Loire, Saumur Val de Loire, etc.

**SIÉML**  
 Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire

# Rénovation de la déchèterie de champ de liveau à Montreuil-Bellay

La déchèterie de Champ de Liveau a été construite en 2003. Au fur et à mesure des évolutions techniques et réglementaires de la gestion des déchets, cet équipement est devenu mal adapté à l'activité (multiplication des flux, réglementation, problématique de sécurité...). Un projet de rénovation a été mené afin de faire évoluer le site pour améliorer la qualité du service.

## Les objectifs du projet :

- Améliorer la sécurité du site (circulation, dépôt des déchets).
- Faciliter le dépôt des déchets (dépôt au sol des végétaux et des gravats).
- Augmenter la valorisation des produits (nouveaux flux valorisés).

## Les aménagements de la nouvelle déchèterie :

- Création d'une plate-forme pour la collecte de déchets (végétaux, gravats...).
- Amélioration de l'accès au quai pour faciliter la circulation.
- Installation de garde-corps pour sécuriser le dépôt des déchets dans les caissons.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des flux.

Pendant la phase de travaux qui a duré 4 mois, les usagers ont pu accéder à la déchèterie de Doué-en-Anjou. La nouvelle déchèterie a rouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## LES PERSPECTIVES

- **Le local technique du site n'a pu être rénové dans le cadre de ces travaux. Il est prévu de remplacer cet équipement, aujourd'hui vétuste, pour améliorer les conditions de travail des agents de déchèterie.**

**4**  
mois  
de travaux



**279 000** € HT  
dépensés pour les travaux  
de rénovation

**6 783**  
tonnes  
de déchets collectés  
en 2018

21

**22**  
flux  
différents collectés



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

# Les gîtes et camping du Saumurois sensibilisés au tri des déchets

**26 gîtes**  
et un camping  
sensibilisés au tri des  
déchets



**188 affiches**  
multilingues et  
220 guides de tri  
distribués



**2 composteurs**  
partagés installés

Avec plus de 600 000 nuitées par an sur le territoire géré par la SPL Saumur Agglopropreté, le public touristique constitue un enjeu important pour la Communauté d'Agglomération en matière de déchets. Avant le lancement de la saison touristique 2019, une communication spécifique à destination de ce public a été réalisée via les gîtes.

L'animatrice de proximité de la SPL Saumur Agglopropreté a ainsi rencontré les propriétaires de 26 gîtes afin de les informer sur le tri et la réduction des déchets.

A cette occasion, des affiches multilingues (en français, anglais, néerlandais) et des guides de tri ont été distribués aux professionnels du tourisme.

Le Flower Camping Île d'Offard a lui aussi été associé et est allé plus loin dans la démarche. En effet, 2 composteurs partagés ont été installés à l'intérieur du camping pour composter les déchets organiques des vacanciers et du restaurant.

## LES PERSPECTIVES

• Avec la reprise de la compétence déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la SPL Saumur Agglopropreté étendra son périmètre de gestion aux secteurs de Loire Longué et d'Allonnes. Cette démarche sera donc proposée à tous les professionnels du tourisme de ce nouveau territoire. Une page sur le site internet de la société sera même consacrée à ce public particulier.

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	✓

### Emballages

Emballages et briques en carton

Emballages en métal

Bouteilles et flacons en plastique

Films et sacs en plastique

A déposer dans le bac à couvercle jaune  
 A déposer dans un point d'apport volontaire

### Ordures ménagères

Le reste des déchets dont ...

Épluchures et restes de repas

Déchets non recyclables

Plastiques non recyclables

A déposer dans le bac à couvercle marron ou gris  
 A déposer dans un point d'apport volontaire

### Papiers

Journaux, magazines et publicités

Livres et cahiers

Courriers, feuilles et enveloppes

Annuaire et catalogues

A déposer dans un point d'apport volontaire

### Verre

Bocaux et pots

Bouteilles

A déposer dans le bac à couvercle verre  
 A déposer dans un point d'apport volontaire

Les grands cartons, les encombrants et les déchets dangereux et électriques sont à apporter en déchèterie. Liste complète sur notre site internet.

Saumur Agglopropreté  
 201, bd. Jean Moulin  
 49400 Saumur

02 41 50 44 67  
[www.agglopropre49.fr](http://www.agglopropre49.fr)  
 Rejoignez-nous !

# Projet de Parc Photovoltaïque à Champ de Liveau

Le projet consiste à implanter un parc photovoltaïque sur un terrain appartenant à l'Agglomération (8,3 ha) au lieu dit Champ de Liveau sur la commune de Montreuil-Bellay. Ce dernier était utilisé auparavant en tant que décharge pour déchets ménagers et professionnels jusqu'en 2004. Le site ne pouvant pas retourner à l'agriculture et l'Agglomération souhaitant développer les énergies renouvelables, il était idéal pour réaliser un parc photovoltaïque.

La Communauté d'Agglomération a signé une promesse de bail emphytéotique avec ALTER Énergies qui porte le projet à 100%. Il est prévu d'ouvrir le capital à d'autres investisseurs publics, institutionnels ou privés et de permettre à des citoyens d'investir dans le projet.

Techniquement, après la réalisation d'une couche terreuse de réhabilitation sur l'ancienne décharge, des fondations seront posées au sol. Des structures métalliques d'une hauteur d'environ 2,2m, toutes orientées vers le sud et supportant les panneaux photovoltaïques, seront fixées aux fondations. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera injectée sur le réseau électrique.

La durée d'exploitation prévue est de 30 ans, après quoi la centrale pourra être démantelée et recyclée. Aujourd'hui, la production estimée est de 6000 MWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 2000 foyers.

## LES PERSPECTIVES

- Enquête publique du 7 octobre au 6 novembre
- Permis de construire pourrait être délivré fin 2019
- Candidat à l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) du 1<sup>er</sup> février 2020



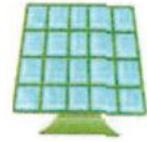
8,3 ha

de terrain appartenant à l'Agglomération



5 MWc

correspond à la puissance du parc



6 000 MWh/an de production

23



- ✓ ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préserver de la biodiversité des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ ✓ Modes de production et de consommation responsables

# Nettoyons le Thouet 2019



**123**  
bénévoles

ont participé au ramassage de déchets le long et dans le Thouet en une matinée.



**2 Tonnes**  
de déchets collectés



**720 kg**  
de tout venant ont été ramassés sur environ 16.4 km de rives du Thouet

24

Depuis 5 ans, l'Agglomération s'associe à l'opération nationale «Nettoyons la Nature» initiée par l'enseigne E. Leclerc en organisant localement un événement appelé «Nettoyons le Thouet». Pour cette manifestation éco citoyenne, l'Agglomération fait appel aux associations et aux bénévoles pour ramasser les déchets le long du Thouet. Cette année, un spectacle ludique sur les Espaces Naturels Sensibles présenté par la compagnie Spectabilis a accompagné l'événement. En complément, des actions de sensibilisation sont proposées pour présenter le fonctionnement des déchèteries et sensibiliser au tri et à la réduction de déchets.

## LES PERSPECTIVES

- L'opération est renouvelée tous les ans.



Renseignements : 02 43 40 43 78 - inscriptions sur [www.saumurvaloire.fr](http://www.saumurvaloire.fr) avant le 18 septembre 2019

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les êtres humains



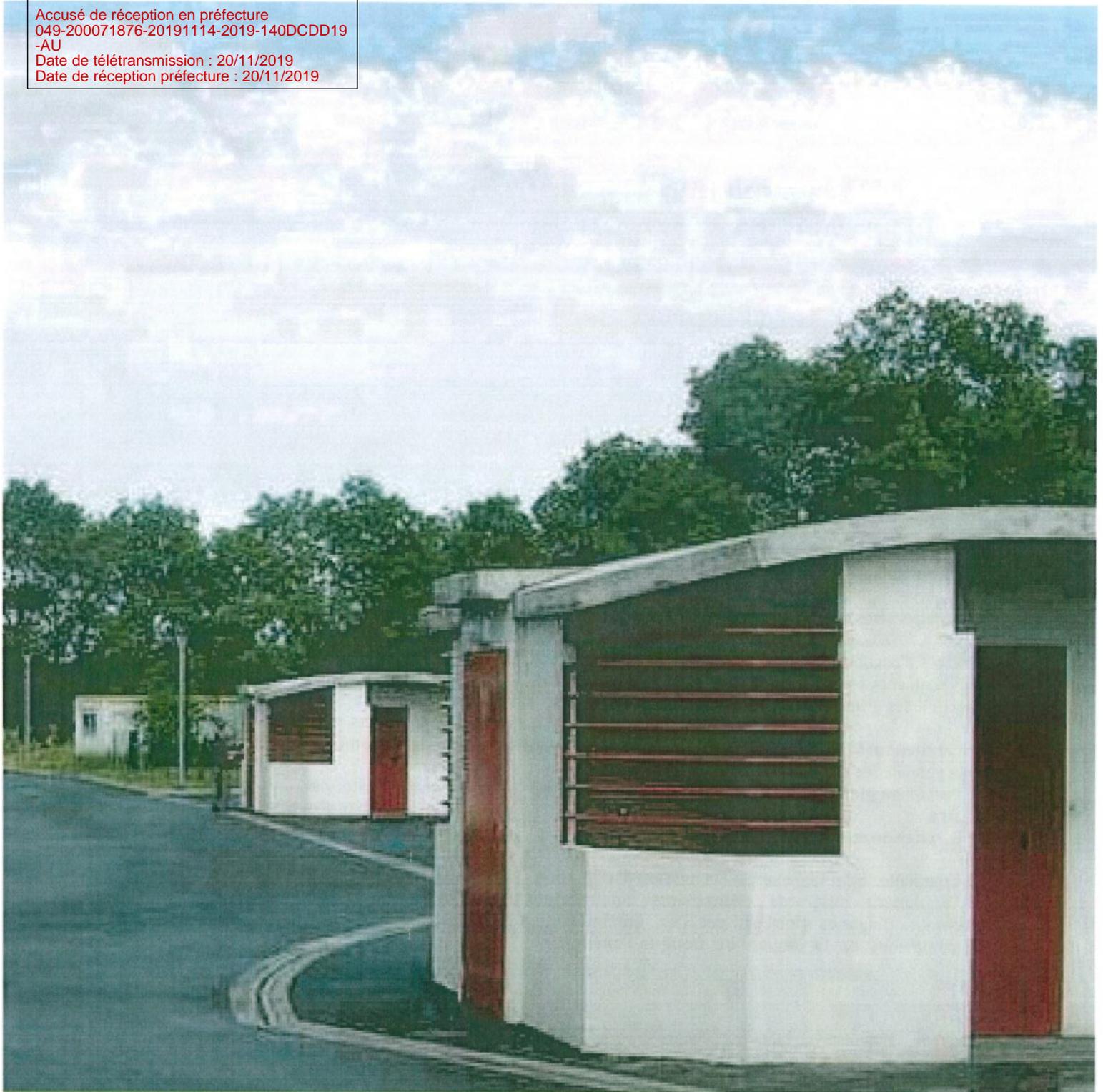
Cohésion sociale et solidarité



Modes de production et de consommation responsables



Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20191114-2019-140DCDD19  
-AU  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019



# PARTIE IV

## GENS DU VOYAGE

- ATELIERS PÉDAGOGIQUES ÉCO-CITOYENS
- JARDINS PARTAGÉS

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire porte la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

9 aires d'accueil dont 148 places de caravanes et 60 emplacements sont gérées en régie directe. Le service d'accueil des gens du voyage a pour missions :

- l'accueil sur le terrain,
- la gestion des rassemblements (de mai à septembre),
- l'accompagnement des élus lors des stationnement illicites,
- la réflexion sur l'habitat adapté.

En parallèle, le service exerce une mission d'animation en organisant différents événements comme les rencontres Tsiganes (initiées par l'ex Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine et

étendues à Saumur et Montreuil-Bellay en 2017 suite à la loi NOTRe et à la fusion). Ce temps fort a pour objectif d'améliorer la connaissance du mode de vie des gens du voyage et de créer un espace de rencontre des cultures.

Des animations santé et socio-éducatives sont régulièrement organisées sur les aires d'accueil avec des thèmes divers et variés : vaccination, hygiène bucco-dentaire, alimentation etc.

Des bénévoles interviennent également lors d'actions de sensibilisation à la scolarisation pour les enfants de 3 à 6 ans. À cette occasion, les enfants peuvent participer à des activités manuelles ou écouter des contes et des lectures dispensées par les bénévoles.



# Ateliers pédagogiques eco-citoyens

Dans le cadre du programme d'accueil et d'animations 2018-2023, il sera proposé aux usagers des aires d'accueil de l'Agglomération, selon le besoin identifié :

- Atelier de gestion budgétaire à l'appui des factures des fluides pour réduire les consommations.
- Atelier de recyclage pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets.

## LES PERSPECTIVES

- Renouvellement des ateliers sur d'autres aires d'accueil.

## Jardin partagé

Dans le cadre du programme d'accueil et d'animations 2018-2023, il sera proposé aux usagers des aires d'accueil de l'Agglomération de réaliser un jardin partagé sur l'aire d'accueil de Saumur (aire principale de 40 places) :

- Recyclage : transformation de matériaux existants pour créer le cadre du jardin partagé.
- Plantation : apprendre à semer pour consommer en circuit court.
- Entretien : ne pas utiliser de produits.
- Culture : consommer les récoltes sous différentes préparations et limiter les déchets.



Accusé de réception en préfecture  
049-200571876-20191114-2019-140DCDD19  
(A1)  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019



# PARTIE V

## URBANISME

## • ÉLABORATION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) GRENELLE SUR LES COMMUNES NON COUVERTES (TOUTES SAUF DOUÉ-EN-ANJOU, LOURESSE-ROCHEMENIER, DÉNÉZÉ SOUS DOUÉ ET LES ULMES)

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est compétente pour mener les procédures d'évolution des documents communaux restant en vigueur dans l'attente de l'approbation de plans locaux d'urbanisme intercommunaux sur son territoire.

Il s'agit des procédures de modifications, simplifiées ou avec enquête publique et des mises en compatibilité avec un projet d'intérêt général à l'exclusion des révisions générales des PLU, des plans d'occupations des sols (POS) restant en vigueur, des cartes communales et du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Saumur.





41

communes  
concernées

4  
procédures  
en cours dont 3 PLUI

# Élaboration de plans locaux d'urbanisme (PLU) Grenelle sur les communes non couvertes

Dans le respect du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

- L'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales.
- Le renouvellement, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain.
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel.
- Les besoins en matière de mobilité.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat.
- La sécurité et la salubrité publiques.
- La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.
- La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- La lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.
- La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

## LES PERSPECTIVES

- Approbation en 2020.

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	✓



# PARTIE VI

## HABITAT

## • ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) À L'ÉCHELLE DE SAUMUR VAL DE LOIRE 2020-2025

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat. Élaboré pour 6 ans, il fixe les objectifs pour :

- répondre aux besoins en logement,
- favoriser la mixité sociale,
- répondre aux besoins en hébergement des différents publics (jeunes, personnes défavorisées, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, gens du voyage),
- améliorer et réhabiliter le parc de logements existants.

Ces objectifs sont déclinés en actions et investissements dans un PLH prévu sur la période 2020-2026.

Le PLH est piloté par le pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui accompagne, conseille, finance, innove, oriente, propose et concerta les différents acteurs stratégiques comme les collectivités, les bailleurs sociaux, les porteurs de projets, les associations oeuvrant pour le logement, les propriétaires bailleurs, les locataires...



# Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de Saumur Val de Loire 2020-2025

Les travaux du nouveau PLH ont été lancés le 8 janvier 2019.

Entre autres orientations stratégiques, le PLH en cours d'élaboration a vocation à :

## 1. Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant, privé et public à travers des actions de :

Lutte contre la vacance : objectif de réduction de 150 logements par an soit 900 logements en 6 ans.

Renouvellement urbain : Action cœur de ville, Anjou cœur de ville, accompagner le réinvestissement du parc privé, restructuration de logements, changement d'usage, colocations, ...

## 2. Consolider et étendre les actions de lutte contre la précarité énergétique: Accompagnement du repérage des situations à la réalisation de travaux.

Parc privé : 113 logements ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique.

Parc public : 94 logements ont fait l'objet d'une subvention de l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique.



113

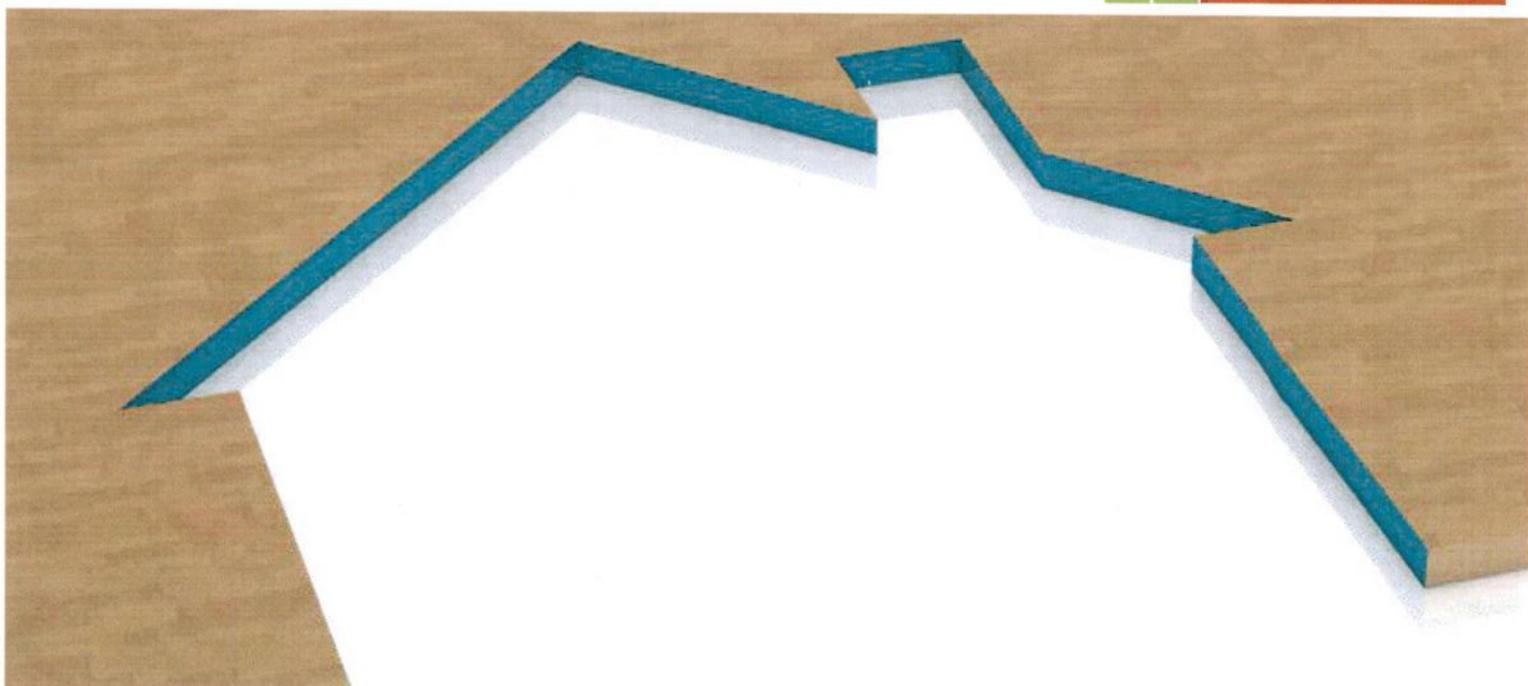
logements dans le parc privé ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique

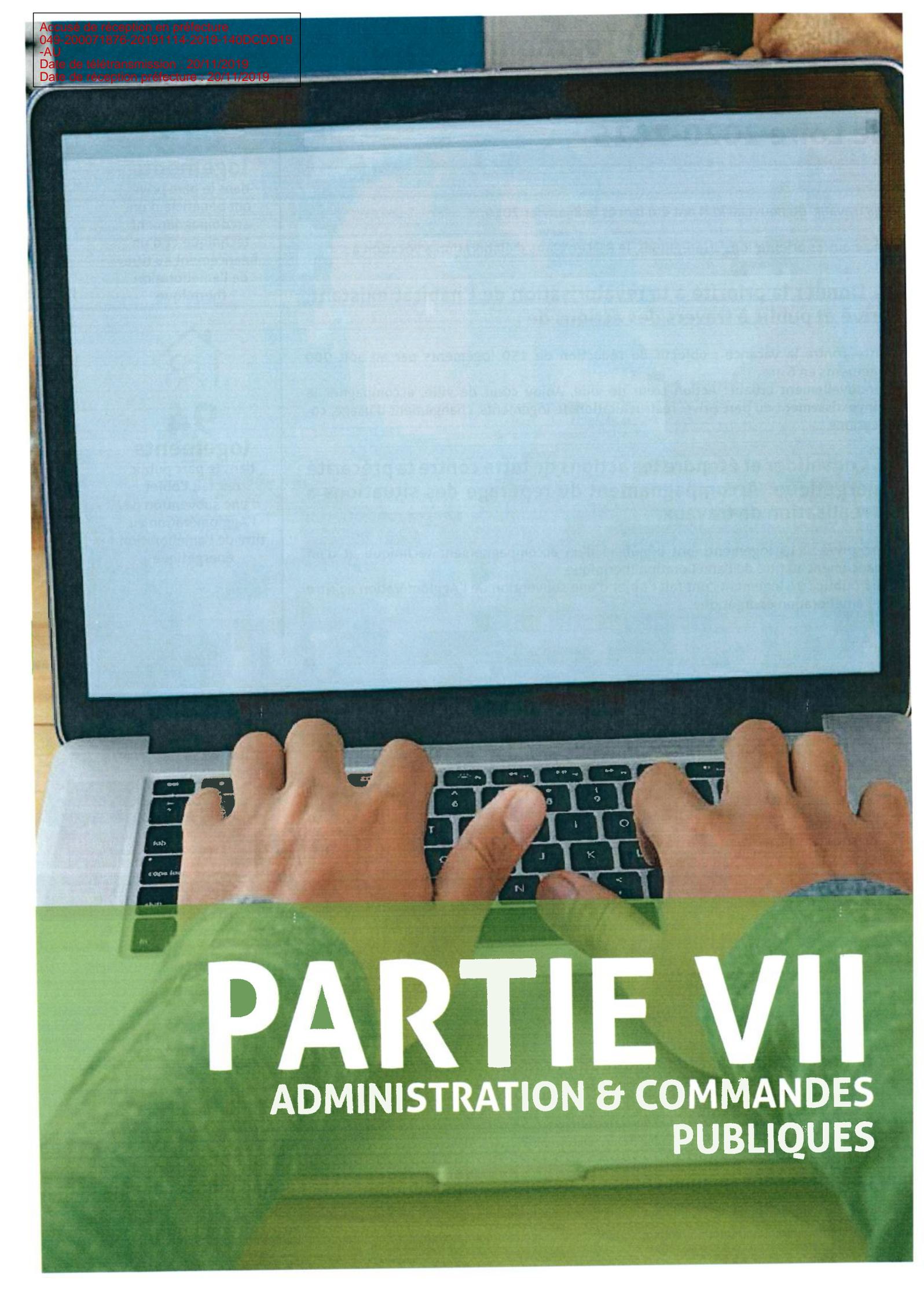


94

logements dans le parc public ont fait l'objet d'une subvention de l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique

✓	✓	Lutte contre le changement climatique
	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
✓	✓	Modes de production et de consommation responsables





# PARTIE VII

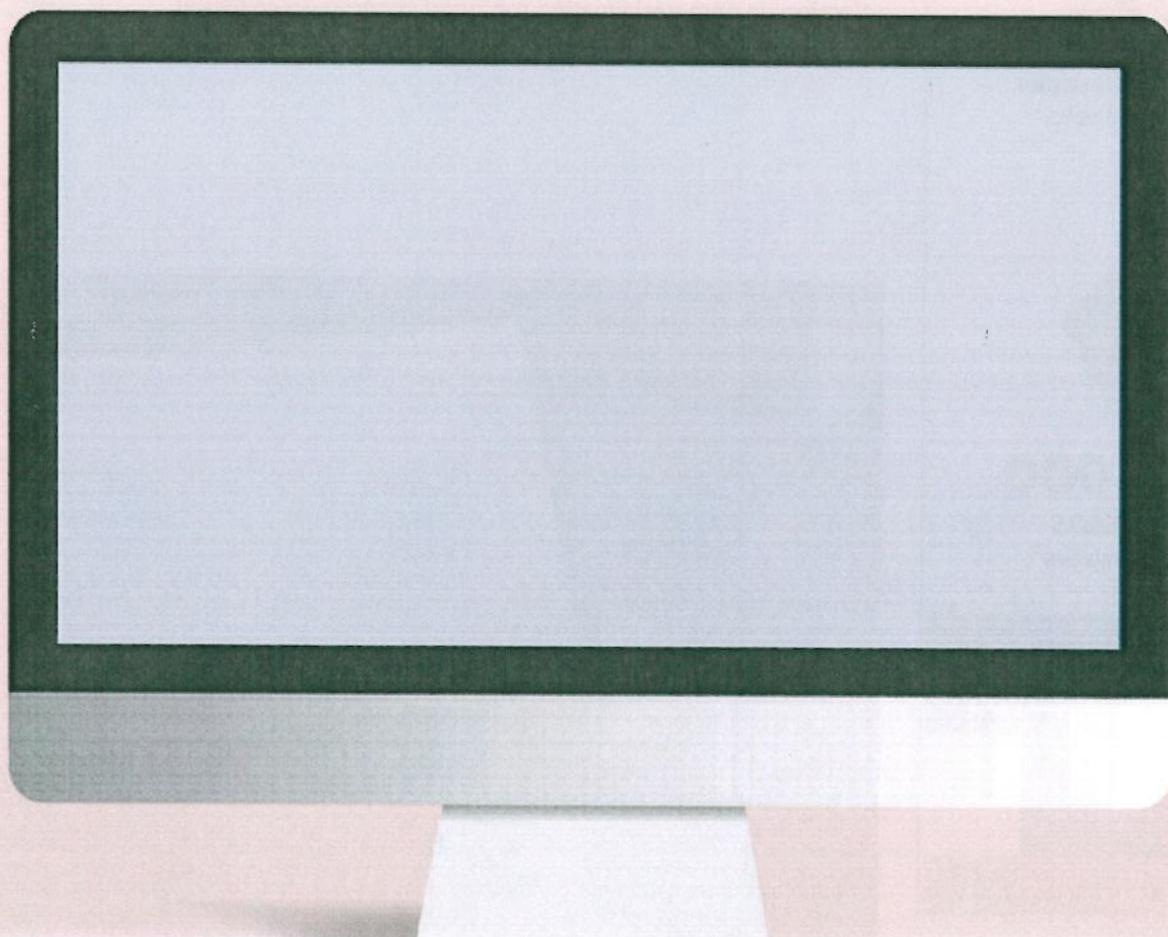
## ADMINISTRATION & COMMANDES PUBLIQUES

- DÉMATÉRIALISATION DE LA VALIDATION DE SERVICE FAIT DES FACTURES
- DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
- CLAUSES SOCIALES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Depuis treize ans, la Ville de Saumur, son CCAS (Centre communal d'action sociale) et la Communauté d'Agglomération s'inscrivent dans une démarche progressive de généralisation de l'outil informatique pour leurs marchés publics à travers la mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises (DCE), les échanges et la remise des offres sur une plate-forme de

dématérialisation. Un service entièrement gratuit.

Conformément à la nouvelle réglementation sur les marchés publics, initiée par la publication de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, suivie par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la dématérialisation des procédures s'intensifie.



**4 000**  
factures  
par an sont  
dématérialisées

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	✓

36



**250**  
ramettes de papier  
économisées



**125 000**  
feuilles  
économisées

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	✓
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité		
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# DÉMATÉRIALISATION DE LA VALIDATION DE SERVICE FAIT DES FACTURES

Dans le cadre de la validation des services faits des factures par les techniciens de la direction, les factures leur sont désormais transmises par mail. Si la facture est validée, le technicien sélectionne le bouton « approuver », si elle n'est pas validée, le technicien sélectionne le bouton « refuser ». Dans les deux cas, il peut ajouter un commentaire (motif de refus...)

Les bons de commande et devis sont également transmis aux fournisseurs par mail. Chaque technicien est mis en copie du mail qui le concerne.

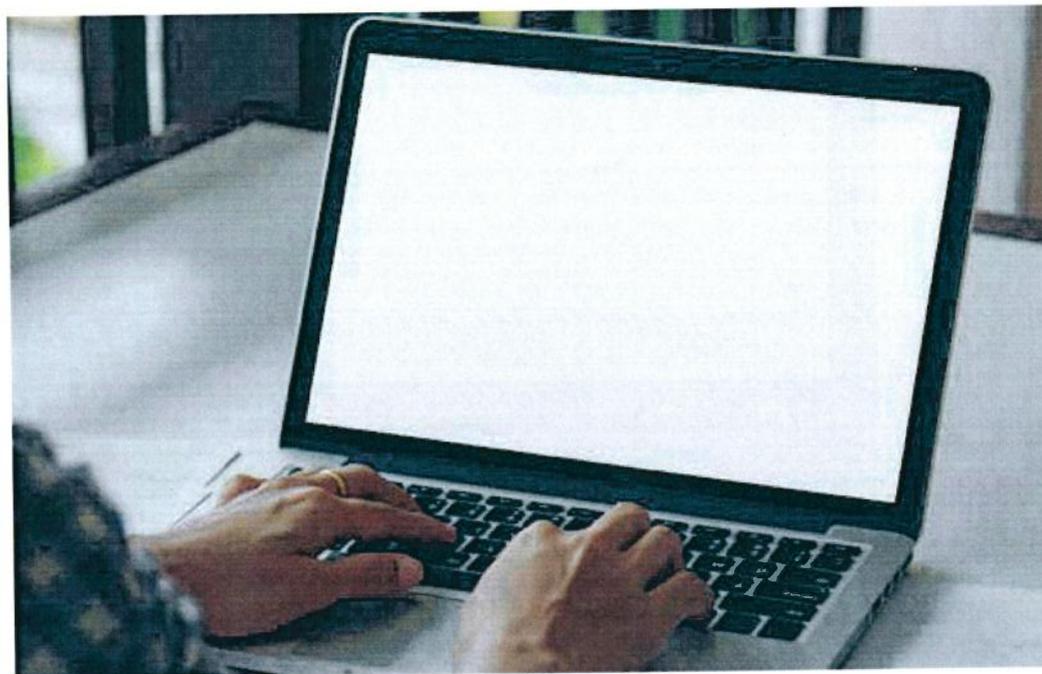
## LES PERSPECTIVES

- Étendre cette action aux autres services de la collectivité.

## DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

La complète dématérialisation des procédures des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT a été mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Des échanges 100% numériques et une signature électronique sont devenus obligatoires pour tous les cocontractants. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'objectif est la dématérialisation complète de la chaîne de traitement des marchés publics par :

- Une plate-forme de dématérialisation destinée à mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises, recevoir les plis et tous documents émanant de l'entreprise, recevoir des questions et apporter des réponses, notifier les marchés et les avenants.
- Un parapheur électronique pour la signature de toutes les pièces relatives aux marchés
- L'action de dématérialisation permet d'économiser le papier.



# CLAUSES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés de travaux et de service courant d'une durée supérieure à 3 mois et dont le montant prévisionnel est supérieur à 35 000 € HT comportent une clause d'insertion.

Les entreprises ont l'obligation contractuelle de dispenser des heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.

La Communauté d'Agglomération et les entreprises sont assistées par le facilitateur des clauses sociales d'insertion.

## Marché espaces verts pour l'entretien des ZA et équipements communautaires

Entretien des espaces verts : sur les 3 lots du marché, un lot a été réservé aux structures d'insertion par l'économique.

## Accord cadre voirie pour l'entretien et la rénovation des voiries communautaires

Accord cadre voirie : marché clausé: 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 euros de travaux dont les délais d'exécution sont supérieurs à 15 jours.

## LES PERSPECTIVES

- Développer la réservation de marchés : aux entreprises employant des personnes handicapées et aux structures d'insertion par l'économique.
- Étendre le dispositif aux marchés de service non courant, essentiellement les marchés de prestations intellectuelles.



22 483 heures réalisées



1 506 heures de formation dispensées

✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
		Modes de production et de consommation responsables



37

1 195 heures d'insertion sur les 3 entreprises attributaires



30 000 €

est le montant conclu pour le marché des espaces verts.



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
		Modes de production et de consommation responsables



# PARTIE VIII

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

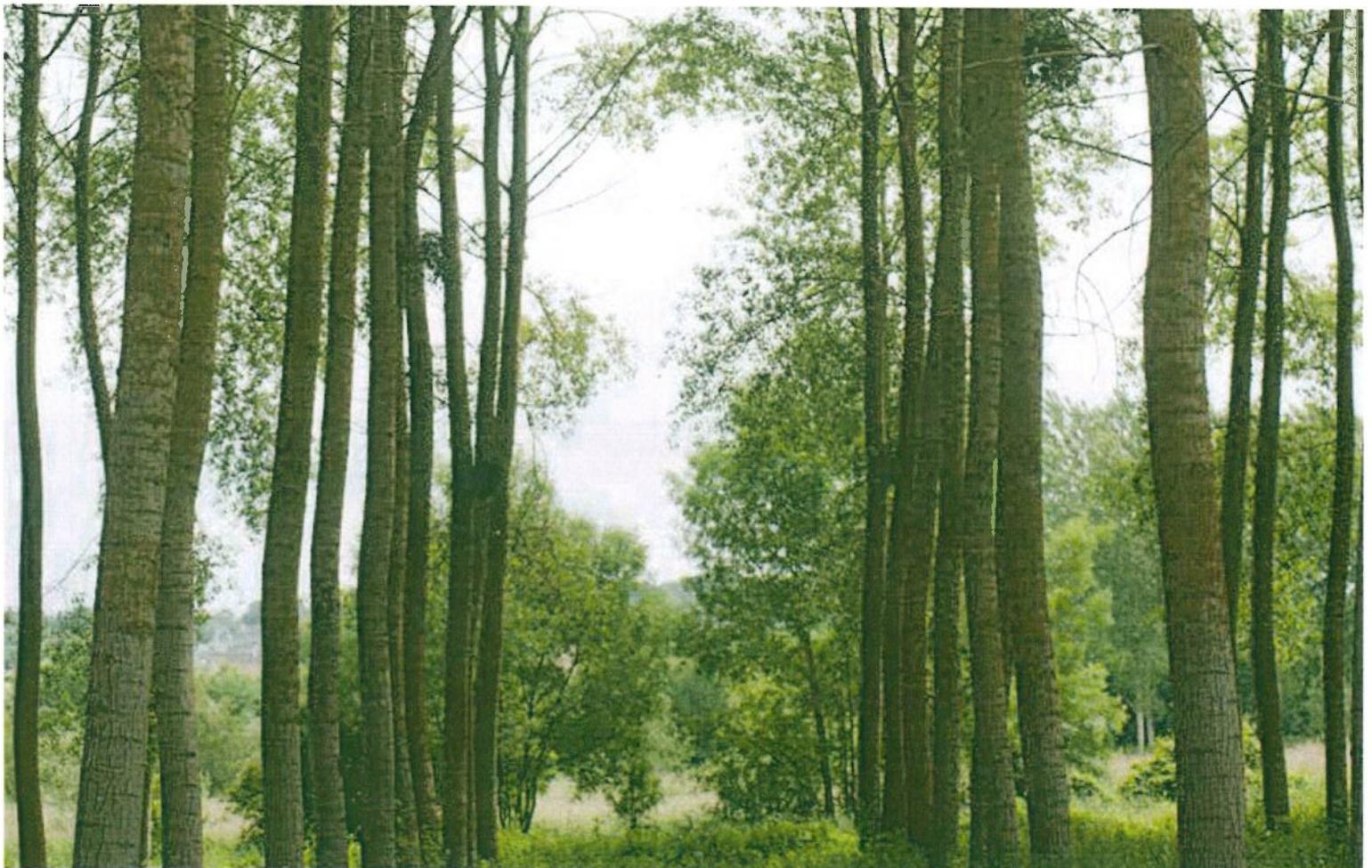


- 
- DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS INTER-ENTREPRISES
  - EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE
  - AGIR POUR LES PUBLICS ELOIGNÉS DE L'EMPLOI
  - ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
  - CLAUSES SOCIALES D'INSERTION
  - SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE ENGAGÉS
  - DEEP DATA
  - PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE SUR LA CHAMPAGNE DE MÉRON À MONTREUIL-BELLAY

L'Agglomération Saumur Val de Loire compte 30 zones d'activités économiques, plus de 8 000 entreprises et près de 40 000 emplois. Le développement économique en est la première compétence. Afin d'appuyer la politique volontariste d'aménagement et d'équipement des infrastructures économiques sur l'ensemble du

territoire de la collectivité, des moyens conséquents ont été inscrits au budget en investissement.

Il s'agit de proposer aux entreprises une offre qualitative adaptée à leurs besoins, qui anticipe sur leurs projets d'extension.



# DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS INTER-ENTREPRISES

**90 000 €**  
**d'économies**  
réalisées par les  
entreprises à Doué-  
en-Anjou en 2016



**67**  
**tonnes de**  
**CO<sub>2</sub>**

évitées à Doué-en-  
Anjou en 2016

40



**780**  
**tonnes de**  
**CO<sub>2</sub>**

évitées à l'échelle  
départementale  
l'équivalent des  
émissions annuelles  
de 175 habitants

Dans le cadre de la transition nationale vers l'économie circulaire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est inscrite dans un programme de coopération et de mutualisation inter-entreprises depuis 2016 à Doué-en-Anjou. Cette démarche est déployée à Montreuil-Bellay dans les zones d'activités de Méron et de Europe Champagne.

Les parcs d'activités économiques sont des lieux de consommation d'importants flux de matières ou d'énergies et de génération de déchets, aussi le manque de connaissance entre entreprises implantées sur une même zone d'activités ne favorise pas les démarches de mutualisations entre entreprises.

Des diagnostics individuels sont réalisés afin de collecter les flux entrants et sortants des entreprises et d'identifier des synergies possibles inter-entreprises à mettre en place.

**Objectif prioritaire :** La mutualisation concerne plusieurs types de coopérations :

- de matières,
- d'achats,
- de services,
- d'espaces,
- de collecte groupée,
- d'emplois et de formations.

**Objectifs finaux :**

- Générer des gains économiques.
- Réduire l'impact environnemental.
- Participer à la préservation des ressources humaines par la valorisation de filières professionnelles.
- Renforcer l'attractivité du territoire et de ses zones d'activités.

## LES PERSPECTIVES

- Poursuite de l'animation du réseau et développement de nouvelles synergies
- Bilan à entreprendre à mi-parcours de la démarche sur Doué-en-Anjou et déployée sur Montreuil-Bellay.
- Mesurer les performances économiques et les impacts environnementaux de cette démarche par les indicateurs définis.

Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources ✓

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables ✓



# EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Le projet expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la « privation d'emploi », vécue depuis des décennies par la majorité des chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. Le texte du préambule de la Constitution donne ainsi, à chacun, « le droit d'obtenir un emploi ».

Ce projet repose sur trois hypothèses concernant la privation d'emploi qui ont été à plusieurs reprises expérimentées :

- personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacun,
- ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi,
- ce n'est pas l'argent qui manque, le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au SMIC brut.

Cette expérimentation repose sur l'identification d'une partie du territoire communautaire touché par le chômage de longue durée. Ces emplois trouvent leur financement par la réorientation des fonds publics que sont leurs allocations et leurs services d'accompagnement social en tant que demandeur d'emploi. Ces personnes sont salariés d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui assure leur emploi.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a affirmé sa volonté à être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation de ce projet sur son territoire. Le 4 septembre 2019, l'Association de Préfiguration pour un projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée en Saumurois a été créée. Celle-ci travaillera à la mise en œuvre de cette expérimentation.

## LES PERSPECTIVES

- Création d'une Entreprise à But d'Emploi à Saumur et Montreuil-Bellay.

**89**  
projets

émergents validés par l'association Territoire Zéro Chômeur au niveau national, le 17 juillet dernier, en vue de la deuxième étape expérimentale.

**855**  
emplois

ont été créés depuis le début de l'expérimentation dans toute la France.

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

✓ Epanouissement de tous les êtres humains

✓ Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables



Première réunion TZCLD

# AGIR POUR LES PUBLICS ELOIGNÉS DE L'EMPLOI

243 080 €

pour le soutien aux associations d'insertion



171 560 €

pour le soutien à la Mission locale



42

29 000 €

pour le soutien à Unis Cité



17 000 €

pour le soutien à l'action «20Heures Chrono»

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains ✓

Cohésion sociale et solidarité ✓

Modes de production et de consommation responsables

La Communauté d'Agglomération poursuit son accompagnement financier :

- En faveur des publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre des chantiers d'insertion.
- En faveur du public jeune :
  - soutien à la Mission Locale du Saumurois,
  - soutien à l'association Unis Cité pour 20 jeunes en service civique,
  - soutien à l'association ASPIRE SERVICE dans le cadre de l'action «20 Heures Chrono», travaux réalisés par des jeunes déscolarisés.



# ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet alimentaire de territoire (PAT) a pour but de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs. Les objectifs principaux sont de structurer l'économie agricole, de mettre en oeuvre un système alimentaire, de consolider les filières, à l'échelle territoriale (courtes et longues), de développer les circuits courts et les produits de qualité.

Le PAT prend la forme d'un contrat entre les partenaires engagés en s'appuyant sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation et définit un plan d'action opérationnel débouchant sur des solutions concrètes :

- **Économie du territoire et filières** (développer l'économie de proximité, emploi...).
  - **Urbanisme et aménagement** (protection du foncier agricole, économie locale...).
  - **Environnement** (énergie et climat, développement de l'agroécologie...).
  - **Social** (accessibilité alimentaire, solidarité...).
  - **Nutrition santé** (restauration collective, éducation à l'alimentation...).
- 
- **Élaboration du projet en collaboration** avec les partenaires du territoire sur une durée de 2 ans minimum (objectif fin 2020).
  - Un diagnostic du territoire **avec les partenaires et acteurs du territoire**.
  - Élaboration d'un **document d'orientation stratégique de territoire**.
  - Rédaction d'un programme d'**actions pluriannuel** partagé et porté par le territoire.
  - **Gouvernance participative** (représentants élus, privés...).

Saumur Val de Loire – Lauréate de l'appel à projets – DRAAF – ADEME – Région des Pays de la Loire :

- Impulser l'émergence de démarches d'élaboration sur la région Pays de la Loire
- Soutien financier pour une **durée de 2 ans** : enveloppe de 20 000 €.

## LES PERSPECTIVES

- **Réalisation du diagnostic et présentation des enjeux stratégiques pour fin février 2020.**

**1 200**  
entreprises  
agricoles



**3 400**  
actifs

agricoles dédiés à la production – 1 900  
ETP salariés - 1 500  
chefs d'exploitation

**64 200**  
ha

L'agriculture valorise  
52 % du territoire

43



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

# CLAUSES SOCIALES D'INSERTION



**150**  
acteurs  
de l'économie et de  
l'emploi participent  
quotidiennement à  
la création d'emploi  
par le biais de ce  
dispositif



**250**  
contrats  
de travail signés  
grâce à ce dispositif

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix d'un dispositif local pour gérer la clause d'insertion dans les marchés publics. Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Aujourd'hui, les résultats sont patents. Une dizaine de maîtres d'ouvrages, une centaine d'entreprises et près de cent cinquante (150) acteurs de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emploi par le biais de ce dispositif qui bénéficie actuellement à 210 salariés par la signature de près de 260 contrats de travail.

Le rôle du dispositif va au-delà du recrutement. La mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement des repères professionnels.

Cet accompagnement permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi.

Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi ce qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une **approche globale de la personne**.

Clause sociale d'insertion  
Répartition des salariés en insertion par catégorie



Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains ✓

Cohésion sociale et solidarité ✓ ✓

Modes de production et de  
consommation responsables

# SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE ENGAGÉS

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a signé une convention avec l'Association départementale Initiative Anjou pour accompagner financièrement, par le biais d'un prêt d'honneur (prêt 0%), la création et la reprise d'entreprise sur son territoire. Parmi les projets soutenus, plusieurs entrepreneurs ont démontré leur engagement sociétal en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à partir de trois critères : social, économique et environnemental.

A titre illustratif, les actions RSE développées par les entrepreneurs sont les suivantes :

- **en matière sociale** : équité entre les salariés, accès aux offres de formation, amélioration des conditions de travail, embauche d'un public fragile, assistance dans les démarches sociales...
- **en matière économique** : collaboration avec des fournisseurs locaux, constructions écologiques accessibles au plus grand nombre (participation des clients), montures et verres de lunettes Origine France Garantie, participation à LA MUSE (monnaie locale en Saumurois)...
- **en matière environnementale** : réduction des déchets, réduction des emballages, usage de matériaux et procédés éco-responsables, utilisation de produits naturels et / ou biologiques, lutte contre le gaspillage énergétique par un équipement en LED, récupération des lunettes anciennes des clients qui sont destinées aux pays du tiers monde...

## LES PERSPECTIVES

- Poursuivre/développer/communiquer sur le soutien financier aux créateurs/preneurs engagés.

- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables



0%  
d'emprise  
en surface

0%  
de perte  
de biodiversité

- 25 %  
de  
consommation  
énergétique globale

# DEEP DATA

Un Data Center classique, de surface, a un impact de 100 % en termes de consommation foncière, de destruction environnementale et l'amortissement de son impact carbone est de l'ordre du siècle. En fonctionnement, l'énergie nécessaire pour son refroidissement par des installations de climatisation est équivalente à l'énergie nécessaire pour le calcul et le traitement des données stockées.

Les usages numériques engendrent un volume exponentiel de données. Ces équipements se multiplient. Le corolaire est une augmentation de la production de chaleur fatale, de la consommation énergétique et des choix de productions délocalisés.

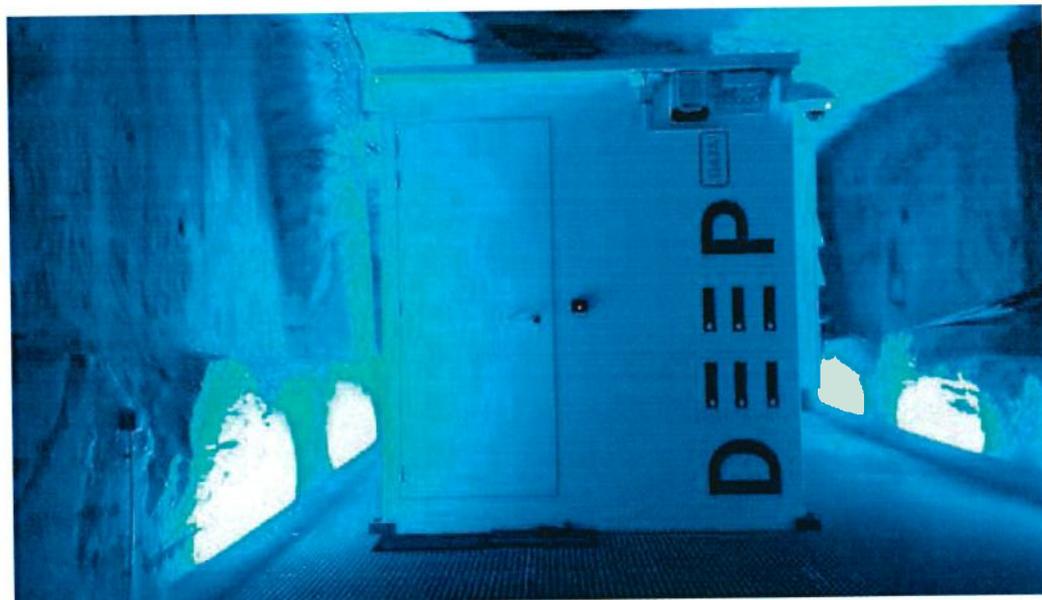
De 2016 à 2019, une expérimentation a été menée par le Consortium Deep Data®.

La solution développée répond à ce triple enjeu : elle utilise en circuit fermé les frigidités naturelles de caves anthropisées et contribue à leur conservation, présente une efficacité de cycle de vie et énergétique à ce jour inégalés, s'attache à rapatrier et à développer une production en local.

## LES PERSPECTIVES

- 2020 : phase industrielle d'exploitation.
- Réduction importante de la consommation énergétique liée au numérique.
- Cette solution apporte une solution économique, solide et responsable face aux GAFA.
- L'installation du Deep Data va permettre de connecter le Saumurois aux autoroutes de l'information. Le Saumurois passera de 10 à 100 Gbit.
- Il peut continuer à contribuer à l'innovation industrielle sur les performances sur les performances énergétique, environnementale et numérique.

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	✓ ✓



# PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE SUR LA CHAMPAGNE DE MÉRON À MONTREUIL-BELLAY

210  
ha

de réserve naturelle  
est l'espace pour le  
projet de création.  
48 ha à l'intérieur  
de la ZI et 161 ha à  
l'extérieur de la ZI.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié au Parc naturel régional Loire Anjou Touraine la réalisation d'une étude d'opportunité visant à proposer à la Région des Pays de la Loire, le classement d'une partie de la Champagne de Méron en réserve naturelle régionale, et ce conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

Le projet de Réserve Naturelle Régionale a pour objet de permettre à la fois :  
- La poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la Zone Industrielle sur 42 ha, dont 3 parcelles avec 3 projets (dont 1 en cours de réalisation; Val de Loire Ciments) avec des mesures d'évitement et de réduction pour chacun.  
- Simultanément, la préservation de la nature dans et hors Zone Industrielle, au travers d'une batterie de mesures, dont la création d'une Réserve Naturelle Régionale de 210 ha, qui permettra de sanctuariser l'espace et l'action publique à conduire.

## LES PERSPECTIVES

• L'étude d'opportunité constitue donc une première étape qui sera soumise à l'avis du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature. L'objectif étant de recueillir un avis favorable en vue de transformer ce dossier d'opportunité en demande de classement en Réserve Naturelle Régionale. Cela donnera lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gestion.



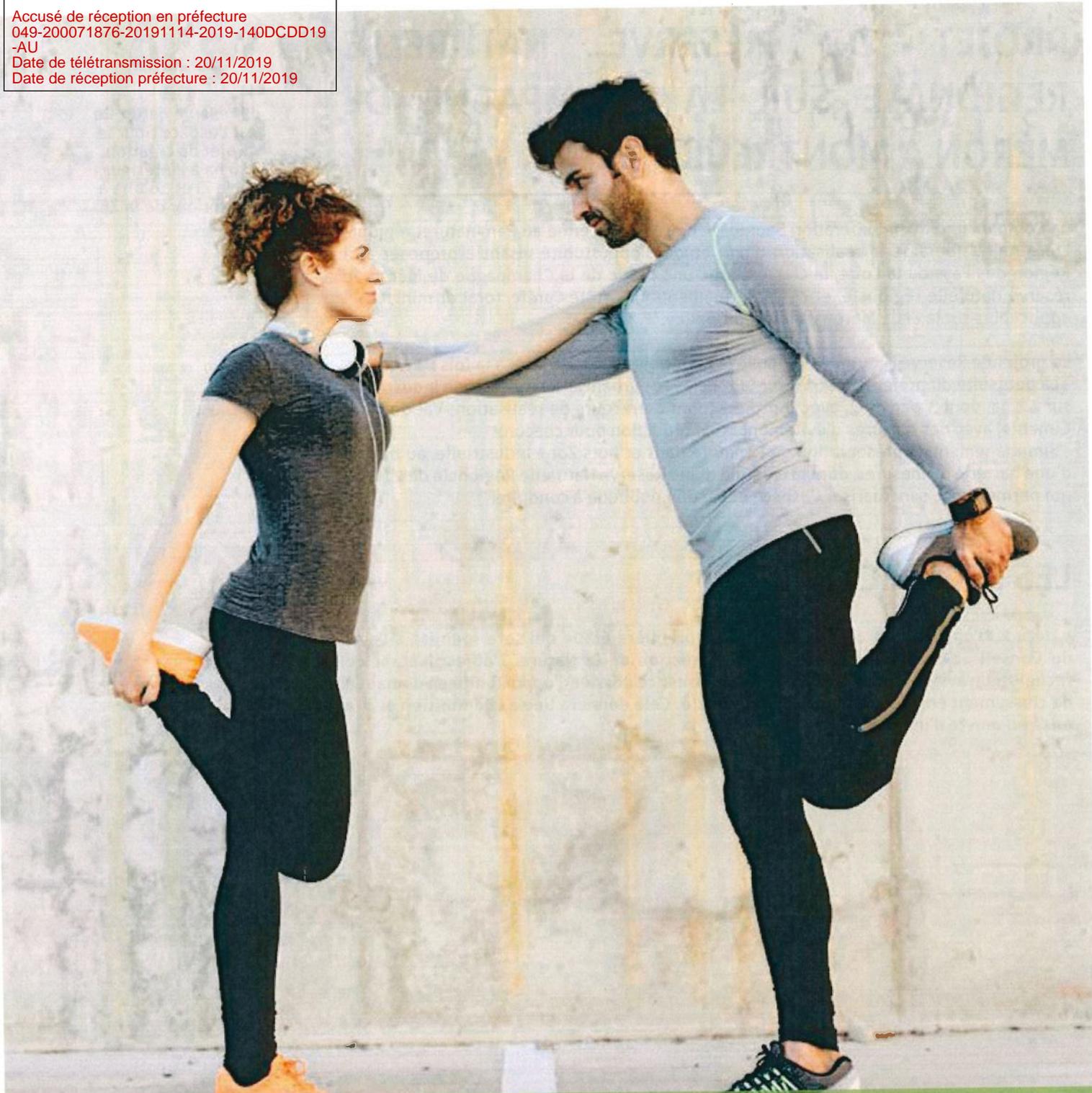
Lutte contre le  
changement climatique

✓ Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



# PARTIE IX

## POLITIQUES SPORTIVES

- PLOGGING
- PROJET SPORT SANTÉ

Le sport, par les valeurs qu'il représente, est au cœur de plusieurs objectifs retenus dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Positionnant le sport comme un véritable champ d'intervention à privilégier, l'Agglomération souhaite

définir une politique communautaire de soutien au sport de haut niveau, ainsi qu'à certaines manifestations ou certains événements sportifs. « Sport et santé » et « sport et emploi » sont également des axes que les élus souhaitent développer.



# PLOGGING



**30**  
personnes  
ont participé à la  
première action du  
23 juin 2019.



**10**  
personnes  
ont participé à la  
seconde action du 28  
septembre 2019.

Dans le cadre de son projet Sport Santé, la Direction des Politiques Sportives a organisé en partenariat avec le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (CAPS) une course « plogging » (combinaison de jogging et de ramassage des déchets) sur trois communes du territoire:

- le 23 juin 2019 à Gennes-Val-de-Loire
- le 28 septembre 2019 à Saumur
- le 20 octobre 2019 à Doué-en-Anjou

Le but étant de sensibiliser les citoyens à une nouvelle forme de course à pied alliant footing et geste écocitoyen.

## LES PERSPECTIVES

- Développer les actions « sport et développement durable », notamment par une sensibilisation du mouvement associatif.

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓	✓
Cohésion sociale et solidarité	✓	✓
Modes de production et de consommation responsables		



# PROJET SPORT SANTÉ

Depuis 2017, des actions «sport santé» sont mises en place sur le territoire et ont été reconduites pour 2018-2019 avec :

- «l'activité du MOI(S)» pour les agents de la collectivité,
- Mise en place d'un projet pédagogique «sport santé» au sein de deux écoles primaires.
- Donne du Sport à Ton Corps

Afin de renforcer le maillage territorial autour du Sport Santé, de nouvelles animations ont été mises en place :

- **Coaching Sportif**
- **Plogging**
- **Formation Sport Santé**

Les élus du territoire ont validé l'inscription de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans une démarche de parcours de santé en direction de patients concernés par des Affections de Longue Durée (ALD). Cette volonté territoriale répond au dispositif de dispensation de l'activité physique prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.

Ainsi, plusieurs rencontres avec le Centre Hospitalier de Saumur sont organisées depuis le mois de mars 2019 pour définir les protocoles à mettre en œuvre sur le territoire. Quatre secteurs d'intervention ont été choisis avec comme public cible :

- patient souffrant de diabète de type 2
- enfant souffrant d'obésité
- patiente atteinte d'un cancer du sein ou d'un cancer pelvien
- patient souffrant d'insuffisance cardiaque ou d'une maladie coronarienne

En parallèle de ces actions, un prochain colloque aura lieu le **samedi 23 novembre 2019** portant sur la thématique « le sport comme 1<sup>er</sup> médicament » avec comme intervenants, Laurent Jalabert, le Docteur Bruneau (CHU Angers) et le docteur Truchet (CH Saumur).



**59%**  
des agents

de l'Agglomération ont participé à l'activité du moi(s).



**50 000 €**  
de budget de fonctionnement destiné au Sport Santé en 2019



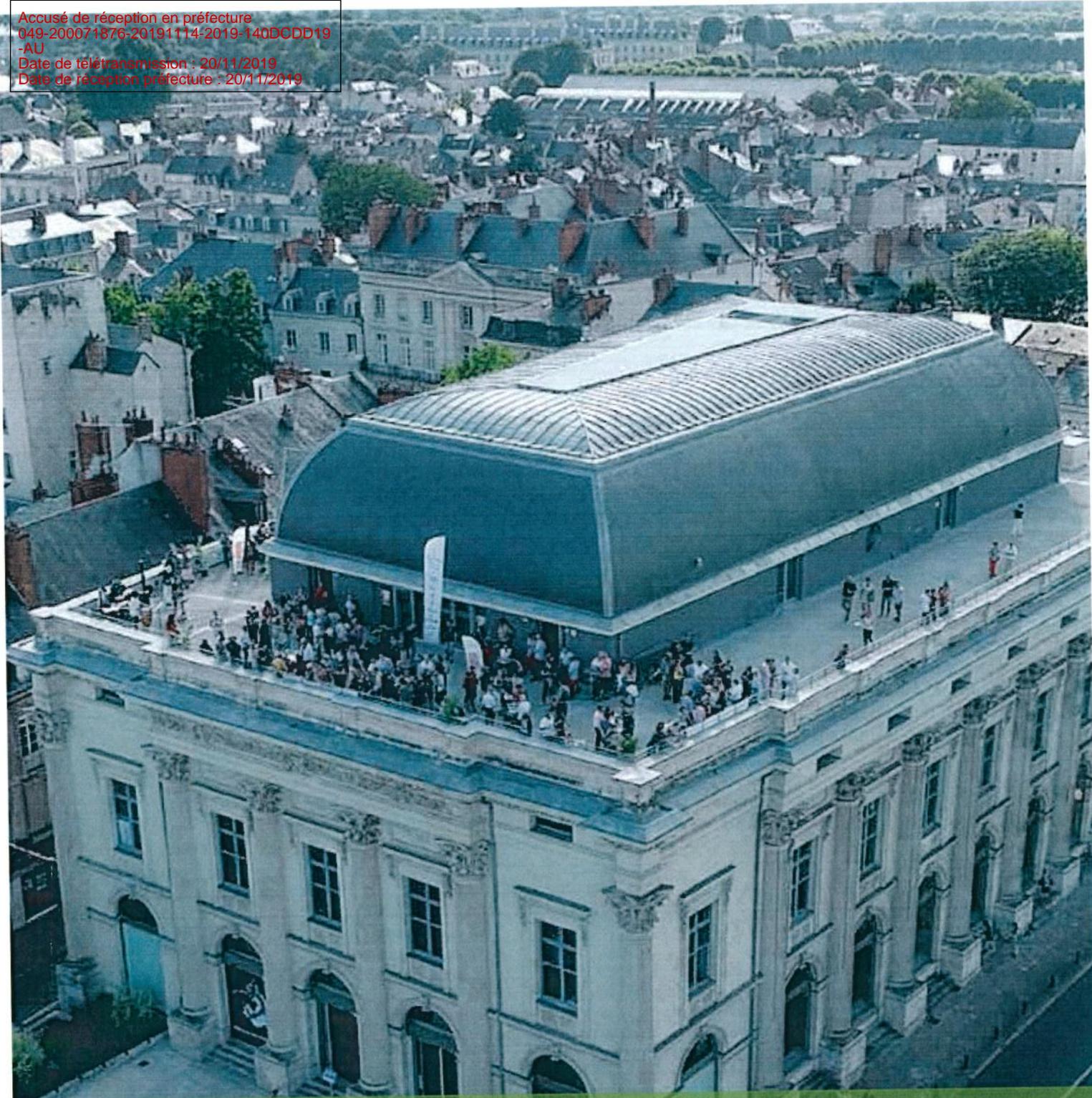
51

**100 000 €**  
de budget d'investissement destiné au Sport Santé en 2019



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- Modèles de production et de consommation responsables

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20191114-2019-140DCDD19  
-AU  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019



# PARTIE X

CULTURE

- FESTIVAL MÔMES EN FOLIE 2019
- BIBLIOTHÈQUES

La compétence liée au développement culturel s'articule autour d'orientations politiques et d'actions visant à concevoir et à mettre en oeuvre des projets favorisant l'enrichissement de l'offre culturelle et artistique du territoire saumurois dans les domaines des

arts vivants (théâtre, musique, danse, opéra, cirque, arts numériques, arts plastiques) et de la lecture publique. La Communauté d'Agglomération encourage la mise en réseau des équipements pour un accès équitable à tout habitant.





**4 673**  
spectateurs

**10Kg**  
de bonbons  
de fabrication  
artisanale en vrac

**6**  
bouteilles  
de sirop fabriqué à  
Saumur

54

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓
Cohésion sociale et solidarité	✓
Modes de production et de consommation responsables	✓

# FESTIVAL MÔMES EN FOLIE 2019

Pour sa 16<sup>e</sup> édition en mars 2019, le festival Mômes en Folie a amélioré sa performance environnementale en optant pour une série de modestes mais réels changements dans différents domaines :

- Accueil des artistes et déplacements des équipes avec des véhicules hybrides ou électriques Saumur Val de Loire.
- Déploiement d'équipements scéniques économes en énergie, comme l'éclairage LED sur une partie des lieux de spectacles.
- Affiches et programmes imprimés sur du papier 100 % fibres recyclées et certifié FSC.
- Billetterie dématérialisée.
- « Bar des mômes » et catering des artistes composés de produits locaux, en vrac lorsque c'est possible, avec des fournisseurs favorisant le circuit court et/ou les produits naturels ainsi que des gobelets réutilisables.

Au total, 91 classes de maternelles et élémentaires de l'ensemble de l'Agglomération, soit 2 349 élèves.

## LES PERSPECTIVES

- Des améliorations sont possibles notamment en ce qui concerne l'accueil des artistes ou la proposition de poubelles de tri des déchets sur les lieux de spectacles.



Les bibliothèques garantissent l'égalité d'accès à la lecture et plus largement à une forme diversifiée de culture (numérique, audiovisuelle...) pour le plus grand nombre.

Dans le cadre du schéma directeur de la lecture publique 2018-2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans la période considérée :

- Augmentation des horaires d'ouverture des médiathèques de Saumur et Montreuil-Bellay
- Rénovation de la médiathèque de Doué-en-Anjou.
- Réaménagement de la Médiathèque de Montreuil-Bellay (modernisation et accessibilité).
- Mise en œuvre d'un programme de médiation culturelle à destination de toutes les écoles de l'Agglomération.
- Agenda culturel trimestriel des bibliothèques (expositions, ateliers, cinéma, musique, contes, fête de la science).
- Programme de médiation culturelle cycle 1, 2, 3, collège, lycée.

Ces actions visent à développer le réseau de bibliothèques selon les objectifs politiques suivants :

- Compléter le réseau de bibliothèques et médiathèques pour amener la culture et la lecture au plus près des habitants.
- Structurer sur le long terme le réseau en modernisant les médiathèques communautaires.
- Apporter un soutien aux bibliothèques associées communales ou associatives qui représentent un service culturel de proximité et un lieu d'échange convivial.
- Inscire l'action du service de lecture publique dans les problématiques territoriales identifiées : question de la réussite éducative, illettrisme...
- Adapter les collections de documents aux nouvelles pratiques culturelles.

## LES PERSPECTIVES

- Aménagement de la médiathèque de Longué-Jumelles.
- Informatisation de 14 bibliothèques communales ou associatives.
- Rénovation de la médiathèque de Saumur.
- Création d'un point lecture dans le quartier du Chemin-Vert à Saumur.
- Développer l'accès aux ressources numériques.
- Proposer une offre de matériel de lecture aux déficients visuels (aveugles ou malvoyants).
- Élargir les dépôts de documents à tous les EHPAD/maisons de retraite de l'Agglomération.



**8 508**  
usagers

dans les  
bibliothèques  
associées (11 000  
sur l'ensemble du  
Réseau)



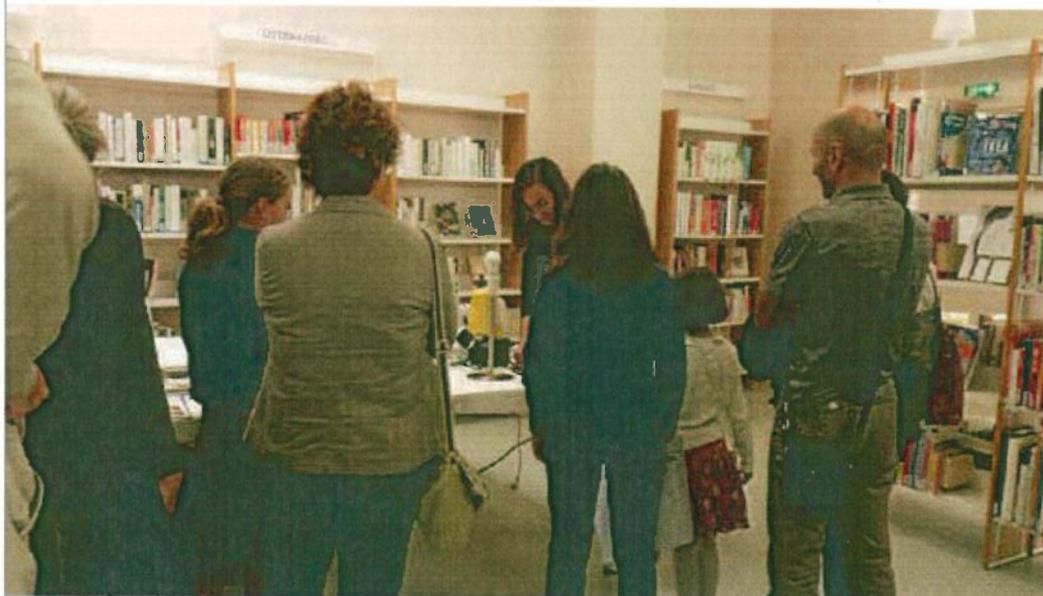
**340 520**  
prêts



**280 000**  
documents

dont 30 000  
ouvrages des XV<sup>e</sup>,  
XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>  
siècles

55



Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



**Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**  
11 rue du Maréchal Leclerc  
CS 54 040  
49 404 Saumur Cedex  
02 41 53 45 50  
[www.saumurvalde Loire.fr](http://www.saumurvalde Loire.fr)

**Rédaction** : services de l'Agglomération Saumur Val de Loire  
**Coordination** : service environnement  
**Conception graphique** : service communication

**Novembre 2019**

## Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

Novembre 2019

DRH / VT – 7.11.19

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

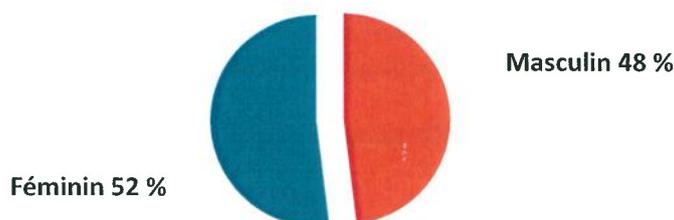
Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement.

Les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation à la fin octobre 2019.

### 1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

**Effectifs Saumur Val de Loire – 258 emplois uniquement permanents au 31.10.19 – pour rappel 252 agents en 2018, 173 agents en 2017**

#### Répartition des agents par sexe



Pour rappel en 2017: 42 % d'hommes / pour 58 % de femmes

Pour rappel en 2018 46,8 % d'hommes / pour 53,2 % de femmes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie encore aujourd'hui plus de femmes que d'hommes au sein de ses services. Toutefois, la part des hommes augmente toujours d'année en année. En effet, les derniers services intégrés par la CASVL étaient composés essentiellement d'effectifs masculins.

Sur les effectifs globaux, la CASVL est passée de 252 agents permanents à fin 2018 à 258 au 31.10.19. Aucun service nouveau n'a été intégré en 2019 mais il reste malgré tout nécessaire d'adapter à la marge le nombre d'agents aux besoins des services. Il sera vu plus loin que cette augmentation des effectifs est surtout sensible sur les catégories A.

#### REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE (emplois permanents)

Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre de femmes	Nbre d'hommes
De 20 à 29 ans	29	16	13
De 30 à 39 ans	51	23	28
De 40 à 49 ans	101	57	44
De 50 à 55 ans	34	18	16
De 56 à 59 ans	27	10	17
60 ans et plus	16	10	6
Total	258	134	124

Pour rappel et comparaison, chiffres 2018 :

Tranches d'âges	Nb d'agents	Nb de Femmes	Nb d'Hommes
de 20 à 29 ans	29	18	11
de 30 à 39 ans	50	23	27
de 40 à 49 ans	99	58	41
de 50 à 55 ans	34	14	20
de 56 à 59 ans	29	14	15
60 ans et plus	11	7	4

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 30 / 49 ans ; sur ces tranches d'âge, les femmes étaient largement majoritaires en 2017, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, notamment sur les 30/39 ans. On peut remarquer que 43 agents (soit 16,5 % des effectifs) ont plus de 56 ans à ce jour ; cette tranche d'âge est en augmentation régulière, ce qui nécessite de réfléchir sur les conditions de renouvellement de ces effectifs.

A noter aussi que les derniers recrutements intervenus au sein des services n'ont pas été faits dans les tranches d'âge de 20 à 39 ans ; le nombre total de celles-ci restant stables entre 2018 et 2019.

#### REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents)

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Feminin	26	19,40 %	46	34,33 %	62	46,27 %	134
Masculin	28	22,58 %	42	33,87 %	54	43,55 %	124
Total	54	20,93 %	88	34,11 %	116	44,96 %	258

Les chiffres de 2018 étaient les suivants : Cat A = 46 agents / Cat B = 87 agents / Cat C = 119 agents

Par rapport à 2018, ce sont donc les effectifs et taux d'emploi des agents de catégorie A qui ont augmenté (+ 2,5 % entre 2018 et 2019), ceux de catégorie B et C ont peu varié.

Le nombre d'hommes et de femmes en catégorie A a progressé dans les mêmes proportions par rapport à 2018.

Il est à noter que les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes d'exécution.

## 2° - Données relatives au temps de travail

**A - PAR TYPE DE TEMPS** : Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité** figurant au 1° ci-dessus.

Sexe de l'agent	Mi temps Thérapeutique	Temps Complet	Temps Partiel 50%	Temps partiel 60%	Temps Partiel 70%	temps partiel 90 sur 20 heures	TNC 10/20EME	TNC 12,5/20ème	TNC 14 H par Semaine	TNC 15h30/semaine
Féminin	2	111			1				1	1
Masculin		115	1	1		1	1	1		
Total	2	226	1	1	1	1	1	1	1	1

Sexe de l'agent	TNC 17/20EME	TNC 17H30/semaine	TNC 2,1/20EME	TNC 2/20ème	TNC 20 H par Semaine	TNC 23,25/35ème (23h15 minutes hebdo)	TNC 28 H par Semaine(80 %)	TNC 3,5/20ème	TNC 3,83/20ème	TNC 32 H par Semaine
Féminin	2	1		1	1	1	1	1	1	2
Masculin			1							
Total	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2

Sexe de l'agent	TNC 4,50/20ème	TNC 4/20ème REGIME GENERAL	TNC 6/20ème	TNC 8/20ème	TNC 90% (31 H 30 Semaine)	Tps partiel de droit 50%	Tps partiel de droit 80 %	Tps partiel de droit 90 %	Total
Féminin				1	1	1	2	2	134
Masculin	1	1	1						124
Total	1	1	1	1	1	1	2	2	258

Le 1<sup>er</sup> constat porte sur la très grande diversité des temps de travail due spécifiquement à la situation des professeurs de l'Ecole de musique.

Le nombre de Temps complet est identique entre les hommes et les femmes de la collectivité. Ces postes représentent au total 87,6 % des effectifs communautaires.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent des femmes. En effet, 21 femmes exerçaient leur activité au 31.10 à temps non complet ou partiel alors que 9 hommes seulement étaient dans le même cas. Cette donnée reste un marqueur important des différences de traitement entre les hommes et les femmes dans les collectivités en général qui participe aussi à la « précarisation » de la situation des femmes au travail.

Sur les temps partiels choisis (de droit notamment jusqu'aux 3 ans d'un enfant), il apparaît là aussi clairement que les agents féminins continuent d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » un peu en retrait.

**B - PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (au 31.10.19)**

2019	Libellé catégorie temps	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Féminin	Mi temps Thérapeutique	1		1
	Temps Complet	24	38	49
	Temps Partiel 70%		1	
	TNC 14 H par Semaine			1
	TNC 15h30/semaine			1
	TNC 17/20EME		2	
	TNC 17H30/semaine			1
	TNC 2/20ème		1	
	TNC 20 H par Semaine			1
	TNC 23.25/35ème (23h15 minutes hebdo)			1
	TNC 28 H par Semaine(80%)			1
	TNC 3,50/20ème		1	
	TNC 3,83/20ème		1	
	TNC 32 H par Semaine			2
	TNC 8/20ème		1	
	TNC 90% (31 H 30 Semaine)			1
	Tps partiel de droit 50%			1
	Tps partiel de droit 80 %	1		1
	Tps partiel de droit 90 %		1	1
<b>Total féminin</b>		<b>26</b>	<b>46</b>	<b>62</b>
Masculin	Temps Complet	27	35	53
	Temps Partiel 50%			1
	Temps partiel 60%	1		
	temps partiel 90 sur 20 heures		1	
	TNC 10/20EME		1	
	TNC 12,5/20ème		1	
	TNC 2,1/20EME		1	
	TNC 4,50/20ème		1	
	TNC 4/20ème REGIME GENERAL		1	
	TNC 6/20ème		1	
<b>Total masculin</b>		<b>28</b>	<b>42</b>	<b>54</b>
<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>88</b>	<b>116</b>

Les agents en catégorie A sont quasi tous à temps complet, y compris pour les effectifs féminins. Les femmes de catégorie A sont donc moins à temps partiel choisi que dans les catégories B et C. Il pourrait être intéressant de mieux cerner les raisons de cette situation, notamment sur le fait que les postes à responsabilité ne permettraient pas forcément aux femmes de choisir « le temps partiel » comme dans les autres catégories.

En proportion, les temps non complets et temps partiels sont principalement des femmes en catégorie B ou C. Les hommes dans ces situation statutaires sont quasi tous des professeurs de l'Ecole de musique.

#### 4° - Données relatives à la rémunération du personnel

##### **MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL (référence octobre 2018) pour les agents à temps complet**

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions, hors protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Feminin	3 148,78	2 346,44	1 816,87	2 277,23
Masculin	3 355,54	2 261,21	1 900,45	2 353,48
Total	3 258,24	2 306,26	1 859,47	2 315,52

Les agents en catégorie A masculins sont globalement toujours mieux rémunérés que leurs collègues féminines. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais assez typiquement masculin).

Toutefois l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en catégorie A se réduit entre 2017 et 2019 (500 € d'écart en moyenne entre hommes et femmes en catégorie A sur 2017, 350 € en moyenne sur 2018, 207 € en 2019).

Les agents féminins en catégorie B ont par contre toujours en moyenne un salaire brut mensuel légèrement supérieur à celui des hommes en même catégorie.

En catégorie C, les agents masculins perçoivent toujours en moyenne une rémunération supérieure à leurs collègues féminines.

##### **REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)**

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Moyenne
Feminin	2 114,34	2 376,63		2 255,23	2 681,57	2 148,03	2 277,23
Masculin	2 227,06	2 984,89	2 282,24	2 522,67		2 115,88	2 353,48
Total	2 178,75	2 574,12	2 282,24	2 341,50	2 681,57	2 126,07	2 315,52

**A part dans la filière technique, toutes les autres filières sont plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes dans la collectivité. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative ainsi que dans la filière culturelle.**

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la collectivité. Des mesures de revalorisation salariale prises récemment pourraient améliorer cette situation en 2020.

Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, d'autant que parallèlement le salaire moyen des agents de la Communauté d'agglomération est passé de 2 184 € bruts mensuels en 2017 à 2 315 € bruts mensuels en 2019.

#### 5° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, surtout les femmes en l'occurrence. Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour leur permettre de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi journée s'ils le souhaitent.

De plus, une réflexion est actuellement prête à aboutir pour mettre en place à compter de **janvier 2020**, une **expérimentation de télétravail dans toutes les Directions de la collectivité**. Ce mode de travail est en effet de plus en plus souhaité notamment pour éviter des trajets inutiles mais aussi pour favoriser l'articulation vie professionnelle / vie privée.

Il reste malgré tout que plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE). A noter que l'équipe des techniciens et des SSIAP, appelés à assister le montage et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, n'est aujourd'hui constituée que d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement (un SSIAP féminin a toutefois intégré l'équipe cette année).

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

Ces contraintes horaires influant notablement sur la vie de famille ont été prises en compte dans le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement professionnel et permettront donc aux agents soumis à ces contraintes d'obtenir une valorisation financière dans leur régime indemnitaire (à compter du 1er janvier 2020).

#### **6° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement**

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'agglomération dispose toujours :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- d'un médecin agréé qui fait « office » de médecin du travail puisque les tentatives de recrutement d'un médecin du travail par la Communauté d'agglomération sont pour l'heure restées vaines,
- des services d'un psychologue du travail,
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

En outre, la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Ville de Saumur, a lancé depuis novembre 2018, une **étude diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS)** ; ce diagnostic est destiné à permettre de déceler toutes les faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de repérer les éventuelles formes de violence ou de harcèlement en milieu de travail, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général.

Les résultats de la 1ère phase de diagnostic (après enquête individuelle auprès des agents, réunions thématiques diverses, travail sur pistes d'améliorations) seront connus à la mi-décembre 2019. Les plans d'action qui découleront du diagnostic devront être mis en œuvre à compter de janvier 2020, et seront ensuite régulièrement évalués en lien avec les agents du CHSCT et avec les élus.

En outre, et en parallèle de cette démarche RPS, des **études ou diagnostics de fonctionnement** ont été lancés dans plusieurs services au cours de l'année 2019 afin d'appuyer des démarches de réorganisations rendues nécessaires par l'évolution de la Communauté d'agglomération. Ces réorganisations, déstabilisantes pour le fonctionnement collectif des services met aussi parfois à mal le cadre de travail individuel des agents les composant.

A noter enfin que tous les agents nouvellement élus membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en décembre 2018 ont reçu en 2019, une formation leur permettant d'appréhender particulièrement les questions de violences sur le lieu de travail et les problématique de harcèlement. Ces agents sont donc en cela, une ressource mobilisable à l'écoute de leurs collègues, notamment féminines.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20191114-2019-  
140DCRAHF-AU  
Date de télétransmission : 20/11/2019  
Date de réception préfecture : 20/11/2019